

CENTRE DE RECHERCHES EN ECONOMIE

APPLIQUEE

8

CREA

2^e ex.

984
RPT/126

CENTRE DE RECHERCHES EN ECONOMIE APPLIQUEE CREA	
DOCUMENTATION	
DATE D'ENTREE	13.4.82
NO D'ORDRE	2390

L'ALGERIE A LA VEILLE DE LA COLONISATION FRANCAISE :
ESSAI DE CARACTERISATION DE LA SPHERE DE PRODUCTION
AGRICOLE.

Par : N. B O U R E N A N E

A V E R T I S S E M E N T

Le texte que nous proposons porte sur la question agraire en Algérie à la veille de la colonisation française. Il se compose de deux parties. Dans la première, il est fait un exposé critique de deux travaux publiés par l'OPU. Il s'agit de "L'agropastoralisme traditionnel en Algérie. De l'ordre tribal au désordre colonial" (OPU 1982/458p) de M. BOUKHEBZA et de "La formation sociale algérienne précoloniale" de A.M. BOUDIA (OPU 1981/390p). La seconde avance quelques propositions d'analyse sur la base d'une réflexion théorique menée dans d'autres cadres.

Il y a lieu de préciser à ce niveau que notre principal souci n'est pas de relancer des discussions sur les modes de production de l'Algérie précoloniale. Pour intéressantes qu'elles soient, celles-ci supposent une connaissance précise des complexités sociales régionale et locales. Or l'histoire des terroirs fait largement encore défaut. Pour être féconde la composition de cette dernière implique l'existence d'une problématique, d'hypothèses et d'un mode d'investigation précis, intégrant les spécificités découlant de la nature des activités agropastorales durant la période considérée. C'est ce à quoi nous voudrions contribuer. Nous le faisons sur la base de l'approche en termes de systèmes de production que nous avons eu l'occasion de mettre en oeuvre dans d'autres cadres(1). Malgré ses limites et ses écueils, celle-ci s'est avérée féconde dans la mise à jour des processus qui régissent actuellement l'agriculture algérienne. Nous n'avons pris en compte dans cette perspective que les éléments rapportés par les deux travaux sus-cités ou par les ouvrages auxquels ils font référence. Il est possible que l'intégration d'autres données disponibles amèneraient à moduler ou à modifier l'analyse.

Deux autres remarques sont à faire à ce niveau la première concerne l'espace agraire dont il est question ici. Celui-ci est loin de correspondre à l'Algérie telle qu'elle apparaît aujourd'hui, avec ses frontières présentes. L'agriculture du Sud Ouest du pays n'a pas été intégrée dans l'analyse. La seconde concerne la période. Il s'agit de la situation à la veille de la colonisation française, c'est-à-dire au début du 19e siècle. Dans ce cadre nous n'avons examiné ici que la partie précoloniale du travail de M. Boukhobza.

(1) Cf. notamment les travaux menés dans le cadre de l'AARDES entre 1969 et 1979 et la thèse que nous avons soutenue en 1979 à Paris VII "Agriculture privée et politiques agraires en Algérie" 2 tomes 520p.

A la veille de la colonisation, l'activité agricole mobilisait avec l'activité pastorale la quasi totalité de la population. Environ 95% de celle-ci s'adonnait à la pratique de l'agriculture, de l'élevage ou des deux combinés

C'est la fréquence de leur imbrication spatiale, et de leur interdépendance technique qui a amené divers auteurs à employer la notion d'agropastoralisme chaque fois qu'il s'agissait de rendre compte des activités productives qui prédominaient en Algérie jusqu'en 1830. Partant de là, cette notion fut utilisée pour identifier les diverses formes de production caractéristiques de l'époque.

L'Algérie précoloniale est alors conçue comme un ensemble composé de trois sous-ensembles dont les poids respectifs diffèrent. Le premier correspond spatialement aux cités et aux villes. La quasi-totalité des auteurs le considèrent comme peu important et très faiblement intégré aux deux autres sous-ensembles. Ces derniers regroupent d'une part les agriculteurs sédentaires et semi-sédentaires, d'autre part les nomades et les semi-nomades. De ce point de départ commun les recherches divergent selon le poids relatif accordé à chaque sous-ensemble, la nature et le degré d'intégration des deux principaux sous-ensembles, les agriculteurs et les pasteurs.

Deux thèses nous semblent pouvoir représenter ce type d'approche, celle de M. BOUKHOBZA intitulée "Nomadisme et colonisation / Analyse des mécanismes de destruction et de disparition de la société pastorale traditionnelle en Algérie", et celle de M. MERED BOUDIA intitulée "La Formation Sociale Algérienne Précoloniale : Essai d'analyse théorique".

Si les deux auteurs s'accordent à dire que l'agriculture et le pastoralisme dominent l'Algérie précoloniale, ils divergent quant au poids accordé à chacun d'eux, et quant à la structure économique correspondante.

I. Un agropastoralisme dominé par le nomadisme.

Selon la première thèse, celle de BOUKHOBZA, l'économie algérienne précoloniale est dans une situation d'équilibre quasi stationnaire du fait du respect par les éleveurs nomades et les agriculteurs sédentaires du déroulement normal du procès de production agropastoral. Les éleveurs tout comme les agriculteurs y ont tout intérêt car la complémentarité des deux activités est imposée à la fois par les conditions écologiques et les conditions sociales de production.

1.1. La complémentarité agrotechnique entre les deux activités :

Le climat et la nature des sols commandent aux agriculteurs la pratique de la jachère. Aux pasteurs, ils leur imposent la transhumance. Or, la montée vers le nord (Achaba) de plusieurs centaines de milliers de bêtes dès les premières chaleurs et leur stationnement sur les terres céréalières assurent la destruction des herbes adventices (sur les terres en jachère), la disparition des chaumes des surfaces moissonnées et la fumure des sols à une époque où les engrais chimiques sont encore inconnus. Elle apporte en même temps aux agriculteurs une force de travail d'appoint et des bêtes pour certaines opérations agricoles tels que le transport des grains, le battage et même les moissons. Elle est également ^{pour eux} l'occasion de se procurer les produits de l'élevage (laines, peaux, etc...), et des biens provenant d'autres régions (tel que le sel, les dattes, le thé, les épices, etc...). En même temps, cette remontée vers le Nord fournit au cheptel des aires de parcours (1) et des points d'eau. Elle est également l'occasion pour les éleveurs nomades d'écouler le surplus de leur production, et d'acquérir des céréales et des produits de l'artisanat. Avec l'Aziba - la descente vers le sud- dès la fin de l'été, les mêmes fonctions sont remplies avec les habitants des ksours et des Oasis : échange de divers produits en provenance des régions parcourues, apport en force de travail lors de la cueillette des dattes, etc... L'Aziba assure également la protection contre les rigueurs de l'hiver et contre les épizooties du bétail, notamment celui confié par les agriculteurs sédentaires aux pasteurs nomades.

(1) L'Achaba vient de "ACHAB" qui signifie herbe.

Le mouvement ainsi décrit n'a pas un caractère pendulaire, et les déplacements n'ont pas un caractère rigide : "seul le temps qu'il faisait décidait de la direction à prendre et des distances à parcourir" (1). De ce fait l'organisation des déplacements "présentait des modalités particulières selon les saisons et selon les relations qu'entretenaient les nomades à leur environnement naturel et sociopolitique" (2).

1.2. Les autres lieux d'articulation.

La complémentarité entre la production animale nomade et la production végétale sédentaire ne s'arrête ^{Selon Boukhobza} pas au simple stade de l'articulation des procès de travail. Elle porte également sur le placement du surplus d'origine agricole et pastorale. Le premier sert à l'achat de cheptel confié aux nomades, le second à l'acquisition de terres dont l'exploitation est assurée par les agriculteurs (3). A partir de ce double processus de placement du surplus se creusent les inégalités et se constituent les fortunes. Celles-ci permettent de disposer d'une clientèle et d'exploiter les plus démunis, c'est à dire tous ceux qui sont sans terre et sans cheptel : "autour de cette minorité vivaient tous les "sans cheptel qui s'adonnaient à de multiples activités domestiques en contre partie desquelles ils étaient nourris ou parfois logés dans les "échetes" (huttes, petites tentes). Certains, comme les bergers et les "khamass" des jardins recevaient en plus une certaine quantité d'agnelets et de céréales fixée par la tradition. Plus un chef s'enrichissait et plus il avait besoin de khamas, de azzaba, de bergers et autres agents d'exécution"(4).

Un troisième lieu d'articulation entre pasteurs nomades et agriculteurs sédentaires est fourni par l'opposition aux pouvoirs locaux, aux beys-. Du "refus de sujétion au pouvoir en place"(5) et aux tribus Makhzen (chargés de la collecte des impôts et des actions punitives contre les sédentaires récalcitrant et de la nécessité de

(1) In nomadisme et colonisation p.27.

(2) idem p.27

(3) ibidem p.21

(4) Ibid p.64

(5) Ibid p.67

protéger les aires de parcours et leurs propres biens fonciers (donnés en exploitation à des sédentaires), découlent une nécessaire alliance entre tribus nomades (1) et sédentaires.

Ces différents niveaux d'articulation auxquels s'ajoutent d'autres (d'ordre culturel et religieux notamment) font que l'on se trouve dans une situation caractérisée par une forte intégration entre l'agriculture et le pastoralisme, du littoral au Sahara en passant par les hauts plateaux (seuls les agriculteurs des massifs montagneux restent en dehors de ce système). Ils expliquent également pourquoi on se trouve dans une situation d'"équilibre presque stationnaire" (2) et quasiment a-historique. Outre ces facteurs, la situation d'équilibre et de quasi stationnarité structurelle tient également au fait que le "mode de vie dominant dans l'ensemble du plat pays" (3) est le nomadisme avec lequel tend à se confondre l'agropastoralisme, du fait de la supériorité numérique des nomades (4). C'est ce qui fait que les conflits et les oppositions mettant en jeu les tribus nomades, les sédentaires et les pouvoirs locaux, conservent un caractère limité et ne remettent jamais en cause les conditions générales indispensables au déroulement du procès de production pastoral. Les conflits et les luttes ont toujours pour but de protéger ou d'étendre les zones dans lesquelles se réalisent l'ensemble des activités agropastorales.

Le caractère sans cesse conflictuel des relations entre tribus nomades et entre tribus nomades et pouvoir local, ainsi que le mode de vie austère des nomades permet d'occulter et d'effacer les contradictions susceptibles de surgir au sein d'une tribu entre les détenteurs des richesses et les travailleurs qui sont à leur service. "Dans cette logique, l'intérêt des travailleurs démunis de moyens de production était systématiquement identifié à l'intérêt de celui qui

(1) "Celles-ci étaient affiliées soit à des tribus maraboutiques soit à des tribus économiquement puissantes et contrôlaient de vastes territoires" *ibid.* p.68.

(2) *Ibid* p.19

(3) *Ibid* p.18

(4) L'auteur distingue trois formes de nomadisme sur la base des conditions techniques de la production. Il s'agit du "nomadisme humide" se réalisant dans le Tell et sur les parties humides des hauts plateaux, du "nomadisme sec" sur la partie sèche des hauts plateaux et les confins sahariens et du "nomadisme aride" au niveau du Sahara.

assurait son existence parce que "la ruine du "patron" symbolisait celle du groupe et que la déchéance de ce dernier signifiait la dépendance vis-à-vis d'un autre maître" (1). De ce fait, et à la veille de la période coloniale c'est la situation d'équilibre et la domination de la vie nomade au sein d'un système d'économie agropastorale qui caractérisent l'Algérie de 1830.

Ce sont là les principaux éléments se rapportant à l'Algérie précoloniale dans la thèse de BOUKHOBZA.

1.3. Les limites de l'analyse.

Malgré l'intérêt de l'analyse ci-dessus présentée celle-ci à notre avis pêche en premier lieu par son caractère a-historique. En effet à suivre l'auteur, l'Algérie précoloniale se caractérise par une situation d'équilibre qui défie pratiquement le temps. Les processus sociaux semblent se répéter et se reproduire sans jamais modifier la structure d'ensemble. On se trouve pratiquement dans une société bloquée ne contenant en elle aucune force pouvant susciter un changement structurel. Certes, il y a des conflits et des divergences d'intérêts entre les tribus nomades, entre les tribus nomades et sédentaires, entre les tribus nomades-sédentaires d'un côté et les pouvoirs locaux de l'autre mais ces conflits conservent un caractère limité et ne vont jamais jusqu'à remettre en cause les conditions générales du déroulement du procès de production agropastoral, c'est-à-dire la base technique et sociale de l'édifice social. De plus cette analyse simplifie étrangement l'analyse de la société nomade et "fétichise" sa structure de base - la tribu. Ainsi selon, BOUKHOBZA au delà des différences mineures à caractère guerrier religieux ou autres, pratiquement toutes les tribus auraient une organisation identique, fonctionneraient de la même manière, et auraient la même finalité. C'est ce qui autorise l'auteur au delà des références à quelques cas réels à parler de la tribu nomade, du pasteur, du sédentaire et du pouvoir local d'une façon générale. C'est également le caractère identique et interchangeable de toutes les structures tribales, qui amène l'auteur à négliger lors de l'étude des rapports sociaux de production au sein de la tribu la détermination de leur nature et ce qui en découle l'appréhension des tendances d'évolution internes de la tribu. Cela l'amène à ne voir par exemple dans ce passage de L. Lehuraux qu'une forme de dévalorisation du nomadisme, au

(1) Ibid p.65

lieu d'y rechercher au contraire un témoignage (involontaire peut-être) de sa richesse sociale, de sa grande diversité irréductible à celle d'une période ou d'un espace limité. Selon L. Lehuroux "chacun de leur petit pays (il s'agit des indigènes) a son passé ses repères historiques, ses légendes, ses biens et enfin son état qui diffère de celui des voisins... Aussi l'histoire de l'Algérie n'est-elle pas l'histoire d'un peuple ou d'un pays mais celle de vingt peuples, de vingt pays juxtaposés sans jamais se confondre." (1)

Ces quelques remarques sur l'analyse ci-dessus présentée amènent à se demander si l'auteur ne s'est pas arrêté à la construction d'un semblant de type idéal, d'un modèle caricatural de l'agropastoralisme et de la tribu en privilégiant ce qu'ont pu lui raconter des personnes appartenant à la "société" nomade actuelle sur une réalité mythifiée, au lieu de tenter de reconstituer une réalité historique beaucoup plus complexe.

(1) in le nomadisme et la colonisation dans les Hauts Plateaux p.11/12 Ed. du Comité de l'Algérie Française Paris 1931 cité par Boukhobza in l'agropastoralisme traditionnel en Algérie p.60 éd.O.P.U.

II Un agropastoralisme dominé par les caractéristiques géographiques de l'espace.

Dans le second travail, celui de Merad Boudia, la situation paraît beaucoup plus complexe que ne le laisse penser la précédente analyse. Pour cet auteur, il semble même que le pastoralisme nomade soit beaucoup moins important :

"Cette mobilité du douar a souvent fait croire - aux premiers observateurs du corps expéditionnaire français notamment - sinon au nomadisme, du moins au semi-nomadisme. En réalité et à la différence de la forme de production de la steppe et du Sud, les déplacements sont restreints et interviennent toujours soit dans la portion de l'espace tribal réservé au douar soit dans la grande partie du domaine tribal dénommé arch. Aussi, est-ce la notion de "semi-sédentarité", plus que celle de semi nomadisme, qui rend le mieux compte, nous semble-t-il des conditions spécifiques de cette activité économique "itinérante" (1). En fait, l'analyse est encore beaucoup plus riche. Elle amène à différencier les groupes communautaires (qui constituent le cadre du déroulement du procès de production agropastoral) par l'introduction de "nuances régionales et locales"(2), selon le poids relatif de l'activité agricole et de l'activité pastorale et les combinaisons multiples qui en résultent.

De ce point de vue, l'auteur est amené à distinguer entre quatre formes de production. Les formes de production caractéristiques des massifs montagneux, de la steppe et du Sud, du Tell et enfin des banlieues urbaines.

(1) In la formation sociale... op.cité p.70 - L'auteur précise par ailleurs que les déplacements vers le Sud ne concernent pour l'essentiel que le troupeau.

(2) Id. p. 5.

2.1. La forme de production des massifs montagneux.

Au sein de la forme de production des massifs montagneux l'activité agricole - essentiellement l'arboriculture - constitue de loin l'activité dominante et l'élevage^y conserve un caractère d'appoint. L'organisation de la production et le déroulement du procès de production qui prévient dans cette forme désigne la "famille" restreinte" ("d'une dimension intermédiaire entre la "famille conjugale" et la "famille élargie") comme l'"Unité économique et sociale de base". C'est dans le cadre de celle-ci que se réalise le procès de production dans son double aspect procès de travail et procès d'appropriation sociale des éléments et du résultat du procès de travail. La famille restreinte ou large se présente "comme une association de plusieurs copropriétaires maîtres absolus de leurs parcelles, de leurs arbres, de leurs bêtes, ainsi que de leurs instruments de travail". Cependant, cette propriété a beaucoup plus la forme d'une jouissance. La vente libre connaît en effet les limitations. Celles-ci ont pour but d'éviter "l'introduction d'éléments étrangers qui risquent à la longue de désagréger l'unité de la famille "large". Unité économique et sociale de base de la communauté villageoise, la famille large constitue le cadre du déroulement du procès de travail. La mise en oeuvre de ce dernier nécessite la mobilisation de quantités de travail importantes, supérieures à celles que peut fournir un producteur isolé (qui correspond ici à une famille nucléaire). C'est le cas lors des moissons céréalières et du ramassage des olives. De ce fait, la réalisation du procès de travail détermine une forme coopérative de travail qui se situe au niveau de la famille large, et ne déborde que rarement ses limites. La coordination et les activités des différents producteurs et la forme coopérative du travail rendent indispensable l'existence d'une direction. Celle-ci échoit au plus âgé. "C'est le père ou le cas échéant l'ainé, dont l'autorité est généralement indiscutée qui, dans le contexte de la famille large, dirige le procès de production et distribue le travail indivis". Outre de cadre au procès de production, la famille large est le lieu où se déterminent l'affectation de la production et le niveau de consommation familiale; le rôle principal dans le procès d'appropriation familiale du produit revient également au père." Dans le cadre de cette "association immédiate",

il (le père ou l'ainé) fixe à chaque ménage (famille conjuguale) sa place au sein de la communauté, procède au différents achats, répartit les travaux et gère le budget familial "(1).

Cette forme coopérative s'étend également aux femmes parmi lesquelles la mère "se trouve investie du même pouvoir de commandement"(2). Dans l'ensemble des communautés villageoises appartenant à la forme de production des massifs montagneux, les familles sont organisées selon ce modèle et les différences entre elles ne sont que d'ordre quantitatif. Le type d'agriculture pratiqué dans cette forme de production rend toute reproduction conditionnée par les échanges avec les autres formes de production.

Ces relations d'échange visent l'acquisition des céréales produites en quantités insuffisantes dans les massifs montagneux et d'autres biens tel que le bétail. En contre partie les unités de la forme des massifs montagneux offrent les produits de leurs vergers, les produits d'un artisan utilitaire (tels que les instruments aratoires)(3) et leur force de travail (4).

De ce fait, on peut affirmer que cette forme de production est loin d'être autarcique. Elle intègre bien au contraire un aspect marchand (production de l'ensemble des biens servant à l'échange) qui prend dans certains cas (5) la forme d'une séparation des activités agricoles et artisanales. Dans les conditions politiques de l'époque (notamment pour la grande Kabylie), cela donnait lieu à l'existence de tout un circuit de vente par colportage, faisant apparaître des "commerçants qui recherchent la richesse comme une fin en soi et qui pratiquent de ce fait le prêt à intérêt. Celui-ci"se confond avec l'usure (....) par prêt d'argent aux producteurs disposant de petites

(1) En fait, le rôle du père ou de l'ainé ne s'arrête pas là car c'est également lui qui représente la famille à l'assemblée du village.

(2) Ibid p.14

(3) L'auteur distingue les relations d'échange selon leur destination, les souks ruraux ou urgains. A ces derniers sont destinés outre les produits agricoles et les produits du tissage (chéchia, burnous, etc..) divers autres produits (savon noir, poteries, etc...).

(4) Ce dernier facteur indique l'existence d'unités de production possédant des moyens de production en quantité insuffisante pour assurer leur propre reproduction.

(5) T.Q. Les Beni Abbès qui fabriquent des fusils.

parcelles". En fait, l'usure est également pratiquée par des propriétaires terriens ayant une certaine assise foncière. Ces derniers s'approprient progressivement de l'ensemble des conditions de reproduction des unités les plus démunies, en commençant par le surplus qui excède leurs moyens de subsistance jusqu'à aboutir à leurs moyens de production (y compris la terre). Un tel processus fait que la "propriété familiale est de plus en plus fictive tandis que les rapports réels sont déterminés par l'appropriation privée et la propriété individuelle".

2.2. La forme de production de la steppe et du sud.

A la différence de la forme ci-dessus analysée, dans la forme de production de la steppe et du sud, l'activité pastorale prédomine. "La forme de production de la steppe et du sud se caractérise par une prédominance de l'activité pastorale extensive, tandis que l'activité agricole, localisée en quelques points privilégiés formant comme des îlots, n'occupe qu'une place subordonnée et accessoire".

Si, comme dans la forme de production déjà analysée l'unité économique et sociale de base (celle au niveau de laquelle se réalise le processus de travail) est constituée par la famille large du type patriarcal, la condition première et le premier présupposé à l'appropriation des conditions objectives de travail est constituée par la communauté tribale, ou une fraction de celle-ci. Le caractère itinérant de l'élevage dominé par la recherche de pâturages et de points d'eau rend indispensable l'existence de la communauté en tant qu'instrument de défense et d'extension des aires de parcours. De ce fait, la propriété des aires de parcours se situe au niveau de la communauté tribale et non pas au niveau de la famille élargie. C'est ce qui explique aussi la place importante qu'occupent les faits de guerre dans ces communautés pastorales. Cependant, la condition et le moyen essentiel de production et de reproduction de la communauté est constitué par le troupeau. Celui-ci est à la fois le moyen de production de la "Base Alimentaire" des pasteurs (part du croît consommée directement ou non), la "matière première" pour l'industrie domestique" (peaux, poils, etc...), le "produit à échanger avec les sédentaires"

(1) Ibid p.28.

et la principale "énergie pour le puisage et le transport". A la différence de la terre, le troupeau fait l'objet d'une appropriation familiale. "La condition d'obtention des différentes valeurs d'usage attachées au troupeau n'exige pas fondamentalement une coopération, dans le déroulement du procès de travail, plus large que celle atteinte par une famille, une tente". La division du travail fondée sur le sexe et l'âge, perd de son importance et est supplantée à la veille de la colonisation par une autre fondée sur l'exploitation du travail humain, surtout selon des rapports quasi-féodaux." La division naturelle du travail (selon les sexes et les classes d'âge) est supplantée tout au long d'un processus historique, non linéaire par une division du travail fondée sur l'exploitation du travail humain qui revêt plusieurs formes. Il peut s'agir de l'exploitation de type esclavagiste (lorsqu'une tribu ou une fraction de tribu vaincue est placée au rang des conditions inorganiques de production) de la tribu vainqueur, mais surtout de l'exploitation sous forme de corvée, de tribut.

Il en résulte l'émergence de rapports d'exploitation quasi-féodaux où le travail du maître (l'élite guerrière ou religieuse) se réduit à un acte de domination tandis que se modifient les formes initiales d'existence de la communauté".(1)

L'émergence des rapports de production quasi-féodaux et la constitution de vastes ensembles pastoraux résultent des conflits et des luttes entre groupements pastoraux (tribus-fractions de tribu ou douar) à la recherche du maintien ou de l'agrandissement des aires de parcours et des troupeaux.

En fait à côté et souvent combinés avec les faits de guerre les faits religieux ont également joué le même rôle. Etant donné le niveau culturel de la population, les confréries et les personnages religieux se sont imposés en tant que force morale capable d'arbitrage et de médiation entre groupements pastoraux opposés (2). L'exercice d'une telle fonction (et d'autres encore tels que l'enseignement et

(1) Ibid p.40.

(2) Une hypothèse intéressante a été formulée par A. El-Kenz à ce niveau. Selon ce dernier la prééminence du fait religieux peut être l'expression d'un affaiblissement de la relation lignagière (de la A çabiya) et donc être une forme "supérieure de communauté".

s miséreux) et sa contrepartie matérielle - ziafas, efara, concessions de patrimoine faites par des particuliers - parfois par le pouvoir central - 6. La base matérielle, idéologique et politique sur laquelle se constituent des confréries religieuses puissantes ayant de vastes domaines. L'activité sur ces derniers n'est pas le fait de toute la confrérie, mais d'une élite "qui en fait son support pour la formation et la direction de grands ensembles fixant des tribus et fractions de tribus alliées, clientes, ainsi que des familles dépendantes"(1).

Au delà de l'appartenance sociale du cheptel et de la puissance économique de son propriétaire, sa conduite se caractérise toujours par le double mouvement qui conduit les bêtes et leurs exploitants du sud au nord, et du nord au sud de la steppe vers le Tell en été et du Tell vers le Sahara dès l'automne. En fait, la transhumance et le nomadisme sous toutes ses formes (sec ou humide) constituent une pratique qui déborde le cadre de l'activité productrice (où il est imposé par l'état du savoir, et le niveau de développement des forces productrices de la société à cette époque) et concerne également les échanges, l'affectation du surplus et bien d'autres aspects de la vie sociale. Le pastoralisme paraît irréductible à l'un de ces aspects, "il constitue une activité sociale dont la finalité est la reproduction du groupement"(2). Les déplacements lors de la achaba et de l'azib ne concernent pas toute la population de la même manière. Des différences existent entre les petits et les gros éleveurs. Si, pour le petit éleveur qui n'a en propre qu'un troupeau, tous les membres de la famille accompagnent le cheptel dans ses pérégrinations, les gros éleveurs demeurent durant l'achaba près des ksours des hauts plateaux. Leurs troupeaux sont alors confiés à des bergers rémunérés sur le crôit, ou à des azzels (cas le plus fréquent) rémunérés sur les sous-produits de l'élevage. Ce sont ces bergers et ces azzels qui se déplacent avec les bêtes lors de l'achaba. Cette forme d'exploitation indirecte du cheptel concerne également les gros propriétaires fonciers du Tell. Ainsi, le gros éleveur, propriétaire de plusieurs troupeaux suit rarement son cheptel, cappe près des centres d'approvisionnement et se livre aux transactions commerciales, tandis que les bergers et les

(1) M. Boudia op.cité p.38.

(2) id. p. 44.

l'entretien de
 tribus de ghémés aux bêtes ne s'arrêtent pas de parcourir le Tell ou
 liers et passer à travers le désert". "La fixation à la terre caracté-
 riel du serf du moyen âge européen se traduit dans le cas de l'az-
 zel par une fixation au troupeau doublée d'une mobilité permanente;
 inhérente à une prédominance de l'activité pastorale nomade!"

Aucun groupement pastoral n'est donc homogène, il est cons-
 titué par différentes catégories sociales régies par des rapports féo-
 daux dominants : il y a lieu de distinguer les propriétaires de plu-
 sieurs troupeaux des "sans cheptel" entre lesquels s'interposent les
 petits et les éleveurs moyens. Ces derniers représentent un groupe so-
 cial instable. Ils peuvent connaître selon les cas une ascension so-
 ciale au rang de gros propriétaires ou un processus de paupérisation
 qui les fait rejoindre sans cheptel. Ces derniers, étant en règle gé-
 nérale toujours attachés aux mêmes éleveurs, la main d'oeuvre libre
 pouvant s'embaucher indifféremment chez un propriétaire ou un autre,
 devait être numériquement peu représentée.

Cette organisation sociale de la production est dominée d'un
 côté par les propriétaires de plusieurs troupeaux (qui concentrent
 également entre leurs mains des terres dans le nord et des palmeraies
 dans le sud) et de l'autre les "sans cheptel". La fonction économique
 des premiers consiste à superviser les transactions commerciales, à
 contrôler l'agnelage et à surveiller la cueillette des dattes. Les
 seconds gardent les troupeaux (ce sont les bergers et les azzels),
 recherchent l'eau (les Raouyas) et) mettent en valeur
 les terres (les khammes).

A ces rapports objectifs d'inégalité se superposent des
 rapports égalitaires et de fraternité au niveau du vécu. En effet,
 dans leurs relations les plus immédiates et les plus courantes, les
 rapports entre les différents membres du groupe pastoral semblent vides
 d'inégalités économiques pour se charger essentiellement du "médium
 symbolique" valorisé à l'extrême"(1). Ce type d'intériorisation des
 conditions objectives trouve sa cause fondamentale, au delà du mode
 d'exercice du pouvoir lié aux modalités techniques de réalisation du
 procès de production, dans la nature des rapports du groupement

(1) Ibid p. 55.

pastoral à l'extérieur et à leurs poids dans la reproduction des conditions générales de l'ensemble (rapports nomades - pouvoirs locaux, rapports nomades - agriculteurs du Tell). La nature de ces rapports, (conflits ou alliances) a des conséquences directes sur les aspects de la vie économique, au niveau de la production (accès aux aires de parcours), au niveau de la circulation (les échanges de produits agricoles contre les produits de l'élevage) et au niveau de la distribution (prélèvement des impôts...).

L'évolution de ces rapports et leur corollaire l'extension ou la réduction des zones de sécurité ou d'insécurité pour les groupements pastoraux nomades, expliquent les replis de l'activité agricole ou pastorale. De ce fait, on ne peut guère parler de domination économique, politique ou socio-culturelle des agriculteurs sédentaires par les pasteurs nomades. Il n'y a qu' "interdépendance dans le cadre de la réalisation de l'activité agropastorale"(1).

2.3. La forme de production du Tell.

La forme de production caractéristique du Tell se fonde sur la combinaison de l'activité agricole et de l'activité pastorale. Le poids relatif de chacune de ces deux activités n'est pas partout identique, il varie d'une région à une autre selon les conditions naturelles. L'élevage prédomine dans les zones où les terrains de parcours (pacages, forêts, etc...) sont plus importants que les surfaces cultivables.

L'organisation de la production, désigne comme unité économique et sociale de base le Douar (2). Celui-ci comprend une partie du domaine tribal - terre 'arch -, réservée au paturage du cheptel et un terroir dont une partie est indivise (il s'agit des lieux réservés à l'habitat et les bois) et l'autre partagée entre plusieurs familles (une dizaine en moyenne). C'est cette partie qui est mise en culture.

(1) Cette thèse se situe à l'opposé de celle de BOUKHOBZA.

(2) Le Douar comprend plusieurs familles-Plusieurs Douars forment une fraction de tribu.

On peut distinguer au niveau du Douar deux formes de propriété la première est collective et correspond à la partie non emblavée. Celle-ci subit un processus de privatisation. A la veille de la colonisation seul manque un titre écrit pour attester de la pleine propriété d'une famille sur une portion de terre déterminée. "Désormais, chaque famille possède en propre ses grains, ses troupeaux, ses instruments de labour et dispose d'une portion de terre bien distincte qu'une autre famille du même groupement ne peut empiéter"(1). Cependant, "à la différence de la forme de production des massifs montagneux où le partage entre les co-propriétaires intervient très tôt, souvent à la première génération, au pays du Tell, le lot familial, relativement plus vaste, peut demeurer sous l'indivision sur deux ou trois générations avant que ne se reconstituent d'autres ensembles familiaux". L'indivision remplit dans ce cadre deux fonctions. La première est d'ordre technique. Elle est liée à la nature et à la dimension du procès de travail. Elles impliquent une coopération entre les différents co-propriétaires. La seconde est celle des limites au morcellement du patrimoine foncier qu'elle permet de poser, freinant ainsi un processus de paupérisation latent.

Cependant, entre les deux tendances, celle du maintien de l'indivision et celle de la privatisation, la seconde prédomine. Avec elle se trouve accentuée un processus de différenciation sociale et de concentration des richesses déclenchées par des phénomènes objectifs. Cependant, "un tel processus n'atteint pas le degré de maturation de celui relevé à propos de la forme de production des massifs montagneux, de sorte que l'appropriation privée ne supprime pas la possession familiale. Le stade atteint semble être, moins celui d'une rupture de la possession familiale, que celui d'un marissement progressif des conditions d'épanouissement de la propriété privée" (2). Mais déjà à une logique de valeurs d'usage s'est substituée une logique d'accumulation et d'agrandissement des fortunes existantes.

(1) Ibid p. 64.

(2) Ibid p. 67.

Dans cette forme de production, l'agriculture est itinérante, et les surfaces emblavées changent d'année en année. Ceci est dû au niveau des techniques utilisées et aux conditions climatiques. La pratique d'un assolement biennal fondée sur la jachère nue ainsi que l'alimentation des bêtes impliquent un déplacement continu des aires emblavées, vers celles à mettre en culture. Cependant, ces déplacements conservent un caractère restreint. En effet, sur les terres destinées à être mises en culture et pâturées au printemps précédent s'installent ^{les familles} dès l'automne et jusqu'au printemps suivant.

Au printemps les familles vivant en communauté se déplacent vers les lieux destinés à être ensemencés durant la campagne agricole suivante, ne laissant sur la partie du terroir cultivée qu'un faible effectif destiné à la garde des champs.

La moisson des terres ensemencées ramène dès les premières chaleurs les familles non loin de leur ancien lieu de résidence, sur un terrain situé de préférence près d'un point d'eau. Outre les conditions climatiques et l'état des techniques, la mobilité relative du douar résulte de l'accroissement de la population. "Le surplus démographique aura tendance à se déverser sur les terres laissées en friche que l'application du travail aura tôt fait de transformer en terres arables" (1). La mobilité, et l'extension de l'une ou l'autre des activités dépend également du degré de sécurité que connaît le douar. Celui-là est fonction de la nature des rapports établis avec les autres douars, les autres tribus et avec le pouvoir central.

Dans le cadre du douar, le déroulement du procès de production se situe au niveau de la famille large. C'est à ce niveau que s'organisent l'activité agricole destinée à satisfaire les besoins familiaux en produits essentiellement céréaliers, ainsi que l'activité pastorale dont la finalité est à la fois la satisfaction des besoins familiaux en produits de l'élevage et la fourniture des moyens de traction indispensables lors des labours et du transport notamment.

(1) Ibid p. 70.

C'est également au niveau de la famille plus ou moins étendue que se déroule l'activité de transformation des produits agricoles et de l'élevage destinée pour l'essentiel à la satisfaction des besoins de la communauté domestique et dans une certaine mesure à l'échange sur les marchés locaux contre des produits provenant des massifs montagneux, de la steppe et du sud ou encore d'autres pays (tel que la France ou l'Espagne). L'importance de l'activité des échanges dans le Tell qu'on peut mesurer à travers le nombre de marchés ne s'explique pas par un simple avantage que procure à la forme de production des vallées et piemonts leur position géographique. Elle est également liée au fait que la forme de production du Tell, grâce aux conditions matérielles présidant à la combinaison des deux activités agricoles et pastorale, qui demeurent malgré tout extensives) arrive à dégager un surplus non négligeable. Le volume de ce dernier et la recherche de son appropriation amènent un approfondissement des contradictions caractéristiques de cette forme de production et produit à la fois une différenciation sociale sans cesse ^{plus accusée au sein des groupements} agropastoraux. La constitution de groupements de plus en plus vaste a lieu à l'occasion de la contestation par une tribu de la propriété d'une autre tribu sur une portion de territoire donnée. "Les luttes inter-tribales entraînent souvent, lorsqu'il n'y a pas équilibre entre les forces en présence. La perte par la tribu vaincue de ses terres et la mise du produit de son travail à la disposition des vainqueurs" (2). Il s'ensuit une aggravation des différenciations sociales au sein même des tribus assujetties. Celles-ci sont en effet, soumises à une "exploitation fiscale par prélèvement d'une part du produit de travail". Ce surplus extorqué souvent par des tribus qui participent au pouvoir central aboutit pour une part importante chez les familles les plus puissantes, celles qui s'appuient sur une "clientèle dépendante réalisant le travail de la terre et la garde des troupeaux". Tout comme dans la forme caractéristique de la steppe et du sud peut être même beaucoup plus du fait de l'autorité beylicale. L'élément religieux constitue un autre facteur de différenciation sociale et de création de vastes groupements agropastoraux, notamment par la constitution des biens habous.

(1) 42 pour l'Ouest du Tell Algérois - Ibid p. 77.

(2) Ibid p.79.

Il y a donc lieu de constater que par le jeu de ces différents facteurs, un processus de différenciation sociale est en cours, il a déjà pour résultat l'existence de familles puissantes ayant une clientèle dépendante (-Khammes, etc...) non négligeables. Celle-ci est complétée dans une bonne année (surtout lors des moissons) par une force de travail libre provenant des massifs montagneux. A côté de ces familles puissantes, se trouvent des familles possédant de petites parcelles se suffisant généralement à elles-mêmes. L'ensemble de ces familles (les petites, les dépendantes ainsi que les plus puissantes) ne se définissent en tant que communauté que par rapport à l'extérieur. "La communauté n'a d'existence qu'occasionnellement, lorsque les familles indépendantes se réunissent pour l'accomplissement de certaines tâches collectives (culte, guerre) : les terres communes n'apparaissent que comme complément de la possession familiale et ne jouent un rôle, en tant que propriété, que dans la mesure seulement où il faut les défendre contre ^{les} incursions des tribus ennemies " (1).

L'ensemble des éléments ci-dessus identifiés situe la forme de production caractéristique du Tell à un stade historique intermédiaire entre la forme de production des massifs montagneux où on s'achemine vers la propriété individuelle et la forme de production de la steppe et du Sahara où la propriété collective conserve encore une grande importance.

2.4. La forme de production caractéristique des banlieues urbaines.

La quatrième et dernière forme de production est celle qui concerne essentiellement les banlieues urbaines et dans une moindre mesure certaines régions du Tell où l'agriculture est irriguée. Cette forme de production connaît deux modalités selon la forme de propriété des terres, la forme de production où domine la propriété citadine publique et la forme de production où domine la propriété citadine privée. La première concerne les terres du dey et des beys, la seconde est le fait de l'aristocratie marchande.

(1) Ibid p. 82.

Sur les terres relevant de la forme de production publique on rencontre deux types de propriété du sol. Le premier type de propriété est celui qui concerne les terres appartenant directement et personnellement au Dey et aux Beys. Ce type de propriété se rencontre surtout dans la région d'Alger. Les terres agricoles appartenant au pouvoir central, ^{sont} mises en culture par des corvées imposées aux groupements environnants. Les producteurs directs de ces groupements sont réquisitionnés à tour de rôle pour effectuer chacun la part du travail qui lui est dévolu avec ses propres instruments. Quelquefois lorsque la nécessité l'impose, des khammes sont employés sur une partie de ces terres. La rente ainsi prélevée par le pouvoir central se répartit entre la consommation courante du bey et de sa famille, le stock de réserve constitué pour les mauvaises années. et le surplus commercialisé. En plus des terres agricoles, la propriété foncière beylicale porte sur des aires de parcours, des prairies. Sur ces terres se réalise une activité pastorale fondée sur l'utilisation des bergers. Le cheptel concerné est composé d'ovins et d'équidés. Le second type de propriété (1) concerne des terres concédées à des tiers (familles paysannes, dignitaires locaux) moyennant paiement de redevances. Outre le paiement d'impôts (2) sur les parcelles concédées, les familles paysannes ont pour tâche d'élever et de nourrir les troupeaux du bey, et fournissent en cas de nécessité les troupes du bey. Sur ces terres se développent des rapports de production dont la nature est quasi-féodale. La possibilité pour les exploitants de transmettre ~~(sous forme d'héritage)~~ et de céder ces terres, le non renouvellement de ces exploitants par le bey consacrent leur possession. En même temps les divers prélèvements et redevances vis-à-vis du bey consacrent la propriété éminente de ce dernier. Les terres concédées aux dignitaires (hauts fonctionnaires et officiers du corps militaire...) échappent pour une bonne partie (lorsqu'elles se situent loin des cités) au pouvoir central qui a besoin de recourir souvent à de véritables expéditions militaires pour percevoir les redevances. Ces terres constituées en grands domaines sont mises en exploitation sous forme de petites parcelles ^{par} des familles paysannes n'ayant aucun

(1) La propriété azelière

(2) L'ochor et le hokor.

lien les unes avec les autres. "Ce type de propriété foncière se représente comme une addition de petites exploitations familiales que domine le dignitaire, un grand personnage ou une association religieuse. Dans ce type de propriété la terre tend à devenir héréditaire, rendant du même coup aléatoire, provisoire et fictif le contrôle du beylik. A la différence des terres concédées aux dignitaires, la concession de parties du domaine public à des fermiers, est associée du prélèvement d'une rente en nature dont le montant est fixe et indépendant de la production. Le fermier fournit l'ensemble des moyens de production et de la force de travail correspondant à la surface à mettre obligatoirement en culture. Le fermier est par ailleurs libre de mettre en culture des unités additionnelles de terre. Comme le produit de celles-ci n'est pas soumis à prélèvement, le fermier a tendance à sous traiter les terres du beylik auprès de familles paysannes, moyennant le paiement de la rente au beylik et le versement d'une redevance supplémentaire. Aussi le fermier se limitera sur les terres concédées au simple contrôle et surveillance du déroulement de l'activité productive.

Outre la concession des terres, le beylik délègue son pouvoir fiscal exercé sur une tribu à de puissants personnages qui lèvent l'impôt surtout pour eux-mêmes mais également pour le beylik. Ces puissants personnages - du bey jusqu'aux chefs de tribus - s'adonnent à une exploitation fiscale forcée auprès des tribus excentriques (celles-ci se situant aux confins sahariens, et dans les zones de rebord montagneux).

Le montant de l'impôt versé au beylik dépend du degré d'accessibilité des régions concédées aux troupes beylicales. Il augmente lorsque la pénétration par les troupes est aisée. Dans la forme achevée, la concession de terres et de droits publics ^{se fait} au profit des tribus makhzen, "sortes de colonies agromilitaires" formées d'éléments très divers, amies fortement intégrés auxquels le beylik octroie armes et chevaux, instruments de travail et une certaine étendue de terre". En contre partie de la libre disposition de la terre, le bénéficiaire est tenu de verser chaque année une redevance d'un montant minimal et de répondre à l'ordre de mobilisation en cas de guerre. Au cas où le bénéficiaire ne remplit pas l'une de ces conditions, la concession lui est retirée". De ce fait, les colons sont

de simples usufruitiers des terres publiques qu'ils ne peuvent ni louer ni céder à des étrangers (1). Remplissant la fonction de police et de percepteur des impôts. Les tribus Makhzen se rencontrent essentiellement dans l'Ouest du pays où elles s'erigent en une véritable "méthode d'administration", formant un système combinant puissance publique et locale reposant sur une rémunération foncière des services rendus, sur le colonat agricole et sur le service militaire.

La forme de production où domine la propriété foncière citadine, porte sur les banlieues urbaines (relativement bien irriguées). Il s'agit souvent de domaines appartenant à des dignitaires, ou à de puissants personnages de la ville. Le mode d'accession à la propriété est fort diversifié, l'héritage et l'acquisition selon des pratiques spéculatives en sont quelques uns. L'existence de cette forme de propriété, témoigne d'une volonté politique visant à éloigner les tribus puissantes du pourtour immédiat de la ville, en tant que lieu d'où émane le pouvoir central. Elle est la matérialisation des transferts de profits réalisés dans les autres secteurs par des marchands et des artisans. La forme de propriété citadine privée porte tout aussi bien sur de petites parcelles (qui sont le fait des colporteurs

et des artisans de toutes sortes) que sur de grands domaines (appartenant aux notables, riches commerçants, artisans aisés, oulémas et dignitaires turcs). Les petites propriétés sont le fait de familles dépourvues, qui sont dans l'obligation d'exercer des activités complémentaires (en s'employant chez des grands propriétaires fonciers ou comme artisans) pour subsister. Les grands domaines appartenant aux dignitaires turcs sont mis en valeur par des ouvriers agricoles. Ceux qui sont le fait des autres notables sont travaillés par des familles paysannes asservies. Les propriétaires des grands domaines résident en règle générale à l'intérieur des villes; se contentent de prélever le surproduit. Les propriétés moyennes sont le fait de familles en situation d'équilibre. Celles-ci peuvent assurer la satisfaction de leurs besoins sans avoir à louer leur force de travail. Cependant, cet équilibre est précaire et peut être altéré par de mauvaises années agricoles, d'où une instabilité de ce groupe

(1) Ibid p.95.

Les quatre formes de production ci-dessus analysées caractérisent la campagne algérienne avant 1830 et chacune d'elles correspond à un espace géographique relativement bien délimité, une forme de production concerne les massifs montagneux, une autre la steppe et le sud, une troisième le Tell à l'exclusion des banlieues urbaines, et une quatrième les ^{zones péri-urbaines} ~~les~~. Comme on a pu le constater ci-dessus l'ensemble de ces formes de production entretiennent entre elles toute une série de relations matérialisées sur le plan économique par les échanges de toutes sortes, et par diverses fonctions sur le surplus. Elles forment de ce fait avec les autres formes de production et de circulation caractéristique des villes une "pluristructure qui est le support matériel des diverses classes et couches sociales"(1).

2.5. Les limites de l'analyse.

S'il est indéniable qu'une telle analyse présente un intérêt certain, (dans la mesure où elle met l'accent sur le degré de complexité de la réalité sociale et sa diversité montrant ainsi son caractère irréductible), elle présente à notre avis plusieurs faiblesses. La première est celle qui consiste à accorder le primat à l'élément géographique sur l'élément technique dans la caractérisation des formes de production. Ainsi ce qui permet de distinguer une forme de production d'une autre c'est en premier lieu les conditions naturelles de la production, le type d'activité productrice venant après, surtout pour entériner le découpage effectué. Ceci signifie que les premières déterminent le second débouchant sur une correspondance entre les conditions naturelles et les relations techniques.

Il s'ensuit la recherche par l'auteur de cette correspondance parfaite. Aux massifs montagneux correspond une forme de production agricole à dominante arboricole. L'élevage conserve dans cette forme de production un caractère d'appoint. Aux piemonts et aux vallées correspond une forme de production agricole à dominante céréalière. La pratique de l'élevage y occupe un poids non négligeable. A la steppe et au Sud correspond une forme de production où domine l'élevage et où la production végétale n'est pas importante.

(1) Ibid p.4.

Seule la quatrième forme semble enfreindre la règle de la parfaite correspondance entre espace géographique et aspect technique. Elle regroupe les terres de certaines régions du Tell où prédomine la céréaliculture, et les terres largement irriguées des banlieues urbaines. Mais dans la définition de cette forme, le critère géographique est également discriminant, il rapporte l'ensemble de ses composantes à un même espace, celui des villes. Il s'agit de la "forme de production où domine la propriété citadine". Le primat du critère géographique dans l'identification des formes de production et la recherche de la parfaite correspondance avec le type d'activité productrice interdit à l'auteur de voir les similitudes strictement techniques qui existent entre les différentes formes de production et les différents types d'activités productrices (arboriculture - céréaliculture-élevage-) auxquelles elles renvoient et qui poussent à les regrouper.

L'analyse des relations techniques, du niveau de complexité des moyens de production utilisés, du niveau du savoir investi, tout comme le type de coopération relativement simple (exigeant peu de spécialisation), amène la négation de ces formes. Ainsi, si on prend les moyens de travail utilisés dans une opération essentielle tels que les labours dans les massifs montagneux ou dans le Tell, on constate qu'ils sont souvent identiques. Lors des labours l'organe d'attaque y est toujours le même, la charrue araire ou la houe (selon que l'on ait affaire à une grande ou à une petite superficie aussi bien dans le Tell, dans les massifs montagneux, ou dans les banlieues urbaines), de même la force motrice demeure la même, animale ou humaine selon le cas.

Le niveau du savoir investi est simple, il n'implique pratiquement pas de division technique de travail. Seule la dimension des moyens de production utilisés dans des conditions naturelles déterminées rendent indispensables l'apparition d'une coopération simple lors du procès de production. Ainsi dans la céréaliculture, une fois le grain arrivé à maturité on dispose d'un délai très court pour le moissonner 10 Jours pour le blé dur, 20 Jours pour l'orge (1). Il en

(1) Ce délai est d'autant plus écourté qu'en plus du danger que le grain se fende, on risque de le voir détruit par les insectes ou dévoré par les oiseaux, lorsqu'il n'y a pas d'invasions de saute-relles.

est de même pour la récolte des figues ou des olives. Ceci est également vrai pour l'élevage où seule la dimension du cheptel et le nombre de troupeaux amènent une division élémentaire des tâches lors de l'achaba ou lors de l'azib, alors que sa conduite demeure identique. Ceci signifie que dans les campagnes de l'Algérie précoloniale les relations techniques présentent le même aspect et ce indépendamment des conditions géographiques dans lesquelles elles se réalisent.

Dans l'analyse ci-dessus présentée l'élément géographique a également priorité sur l'élément social dans l'identification des formes de production. Il s'ensuit là également la recherche de la parfaite homologie entre le niveau géographique et technique et le niveau social. Ainsi, l'unité économique et sociale de base (celle au niveau de laquelle a lieu l'appropriation sociale de la nature) est dans les massifs montagneux la famille "restreinte" et la forme de propriété des moyens de production et du produit y est privée familiale en voie de devenir individuelle. Dans la forme de production step-
 pique, l'unité de base est la tribu (ou la fraction de tribu) et la propriété est communautaire (tribale) (tribale) en passe de devenir plus étroite (le troupeau l'est déjà). Dans la forme de production caractéristique des vallées et des piémonts, l'unité de base est constituée par le douar et la forme de propriété est en voie de devenir totalement familiale. Seule la quatrième forme ne présente pas tout à fait cette parfaite concordance dans la mesure où elle correspond à des terres privées et publiques où les formes de propriété ne sont pas identiques. Mais le regroupement opéré à travers la quatrième forme laisse supposer qu'elle constitue une modalité particulière qui confirme la règle générale plus qu'elle n'amène à la contester.

Le primat accordé au critère géographique fait également passer au second plan l'ensemble des situations différentes que recouvre chacune des formes de production et amène à différencier des réalités sociales similaires. L'auteur est d'ailleurs amené à faire ressortir chaque fois les différences contenues dans chaque forme.

Ainsi, on peut se demander en quoi l'étendue d'une communauté (de la famille restreinte à la tribu) peut être tenue pour critère important lorsque l'analyse montre qu'elle recouvre par ailleurs des réalités sociales similaires. En effet quelle est la différence dans leurs rapports respectifs aux moyens de production et au produit et dans la finalité de l'activité productrice entre le khammès, le berger et l'azzel dans les formes de production du Tell, de la steppe et du Sud, entre le petit ou l'éleveur moyen de la forme de production de la steppe et du Sud et le petit ou le producteur moyen direct des massifs montagneux, du Tell, ou de la forme où domine la propriété foncière citadine. La suite de l'analyse menée par l'auteur lui montre qu'il n'y en a pas en fait. Aussi, lors de l'étude de la pluristructure c'est-à-dire du niveau où se réalise l'articulation entre les différentes formes de production et de circulation, celui-ci est amené à dire qu'aucune forme ne correspond à une seule structure économique, l'auteur n'établit de différences entre structure et mode de production), mais que les éléments de la structure économique se retrouvent un peu partout dans les diverses formes qui caractérisent l'activité agropastorale des campagnes. De ce fait, les structures économiques et la pluristructure correspondante s'imposent comme une abstraction dont la construction s'avère être la négation du caractère d'homogénéité des formes de production. Celles-ci ne constituent pas en fait des "sous-ensembles homogènes" (1), mais des lieux où peut être observée l'articulation entre différentes structures de production. Ceci amène à s'interroger, sur la place théorique à accorder à la notion de forme de production ayant une telle acceptation et sur l'identité que fait l'auteur entre mode de production et structure économique.

Une autre faiblesse consécutive au type d'analyse menée est celle qui consiste à poser chaque forme de production comme le prolongement historique des autres, à les situer toutes sur un même continuum ayant pour pôles extrêmes la forme de production où domine la propriété citadine et la forme de production de la steppe et du Sud. Ainsi passe-t-on de la forme de la steppe et du Sud ayant pour unité économique et sociale de base la communauté tribale à la forme de

(1) Ibid p. 306.

Ainsi, on peut se demander en quoi l'étendue d'une communauté (de la famille restreinte à la tribu) peut être tenue pour critère important lorsque l'analyse montre qu'elle recouvre par ailleurs des réalités sociales similaires. En effet quelle est la différence dans leurs rapports respectifs aux moyens de production et au produit et dans la finalité de l'activité productrice entre le khammès, le berger et l'azzel dans les formes de production du Tell, de la steppe et du Sud, et entre le petit ou l'éleveur moyen de la forme de production de la steppe et du Sud et le petit ou le producteur moyen direct des massifs montagneux, du Tell, ou de la forme où domine la propriété foncière citadine. La suite de l'analyse menée par l'auteur lui montre qu'il n'y en a pas en fait. Aussi, lors de l'étude de la pluristructure c'est-à-dire du niveau où se réalise l'articulation entre les différentes formes de production et de circulation, celui-ci est amené à dire qu'aucune forme ne correspond à une seule structure économique (l'auteur ^{ne semble pas} n'établit de différences entre structure et mode de production), mais que les éléments de la structure économique se retrouvent un peu partout dans les diverses formes qui caractérisent l'activité agropastorale des campagnes. De ce fait, les structures économiques et la pluristructure correspondante s'imposent comme une abstraction dont la construction s'avère être la négation du caractère d'homogénéité des formes de production. Celles-ci ne constituent pas en fait des "sous-ensembles homogènes" (1), mais des lieux où peut être observée l'articulation entre différentes structures de production. Ceci amène à s'interroger, sur la place théorique à accorder à la notion de forme de production ayant une telle acceptation et sur l'identité que fait l'auteur entre mode de production et structure économique.

Une autre faiblesse consécutive au type d'analyse menée est celle qui consiste à poser chaque forme de production comme le prolongement historique des autres, à les situer toutes sur un même ^{continuum} ayant pour pôles extrêmes la forme de production où domine la propriété citadine et la forme de production de la steppe et du Sud. Ainsi passe-t-on de la forme de la steppe et du Sud ayant pour unité économique et sociale de base la communauté tribale à la forme de

(1) Ibid p. 306.

production du Tell avec pour unité de base le Douar (ensemble de familles larges et partie d'une fraction de tribu), de cette dernière à la forme de production des massifs montagneux où c'est la famille restreinte qui constitue l'unité de base, et enfin à la forme de production citadine où prévaut la famille étroite. Une telle perspective réduit considérablement le champ des possibilités de transformation historique des structures économiques dans les phases ultérieures. Il nous semble que c'est cette réduction qui est à la base de la conclusion que tire l'auteur sur le caractère bloqué de l'évolution de la formation sociale algérienne en 1830. On est selon l'auteur dans une situation de transition marquée à la fois par une dégradation des conditions de la production et par l'absence de force sociale susceptible de créer une dynamique de progrès et de structuration nouvelle de la société.

L'ensemble de ces remarques sur l'analyse de Merad Boudia, nous amène à en formuler une plus fondamentale. Elle concerne la méthode d'approche de l'auteur. Partant des formes de production telles qu'elles résultent d'une première analyse mettant l'accent sur les "phénomènes locaux ou régionaux", l'auteur reconstruit la base économique dans son ensemble. Si une telle démarche peut s'avérer nécessaire, il est important de la considérer comme une première étape dans une approche qui partant du particulier vers le général fait dans une seconde étape le processus inverse. Ainsi une fois atteint le niveau de la pluristructure, il aurait fallu mener le processus inverse, tenter de reconstituer les réalités qu'elle recouvre. C'est ce qui n'a pas été totalement effectué par l'auteur, et c'est ce qui explique l'aspect quelque peu empiriste de son analyse.

L'examen critique des deux thèses ci-dessus présentées nous amène à poser le problème du choix des concepts et de la problématique, et de leur capacité à rendre compte de la réalité sociale étudiée.

Dans la mesure où tout concept est sous-tendu par une théorie du système social qui n'est jamais neutre, en ce sens qu'elle est à la fois une interprétation du mouvement historique et la base avouée ou non d'un ou de plusieurs projets de société, il convient de s'interroger sur le degré d'adéquation à la réalité de la théorie générale du système social ainsi mise en oeuvre.

Ayant déjà mené ce travail dans d'autres cadres, nous nous contenterons ici de préciser que nous nous inscrivons dans ce travail dans une approche matérialiste et historique (1).

Nous rappellerons ici deux données :

1 - Dans cette approche, le procès de production des connaissances se fonde dans sa mise en oeuvre, sur le caractère dialectique et historique des structures sociales en perpétuel mouvement : ceci signifie qu'on ne peut prétendre "découper" la réalité en "ensembles homogènes", en "types", sur la base du choix - arbitraire - de certaines de ses caractéristiques isolées de leur contexte (2).

2 - Les connaissances marxistes disponibles sur l'Algérie sont trop générales et non immédiatement opératoires. Pour l'analyse de l'époque actuelle notamment, dès le moment où on ne se suffit plus de considérations globales, le cadre explicatif particulier et les procédés de recueil et d'analyse des données restent en majeure partie à déterminer et à mettre au point. Il en est de même pour la période précoloniale où l'analyse continue à piétiner au niveau de la détermination du mode de production dominant. Ceci est lié à l'inexistence d'une théorie particulière quant à la genèse historique, à la formation et à l'évolution de la structure actuelle de la formation sociale algérienne dans toutes ses composantes. Il est également lié

(1) Les raisons et les limites d'un tel choix se trouvent aujourd'hui consignées dans le document "agriculture privée et politiques agraires en Algérie" thèse 3e cycle Paris 1979.- 2 tomes 500 pages.

(2) Ainsi, il ne suffit pas de constater qu'il y a par exemple utilisation de travailleurs salariés par une unité de production pour conclure au caractère capitaliste de celle-ci.

l'inexistence (ou tout au moins à la faiblesse) d'un système conceptuel directement opérationnel et déjà éprouvé dans l'étude d'une branche d'activité productive particulière telle que l'agriculture en Algérie.

En effet les deux concepts centraux que nous offre la théorie générale choisie et auxquels on peut avoir recours dans notre étude, celui de mode de production et celui de procès de production ne sont pas directement opérationnels. Le premier, le concept de mode de production se situe à un niveau trop général pour intégrer l'ensemble des originalités et spécificités qu'impose l'étude d'une branche d'activité particulière. Celui-ci a été conçu pour rendre compte d'un certain niveau de la réalité sociale, celui de la base économique dans son ensemble qui est irréductible à l'une de ses parties. Ainsi un rapport social caractéristique d'un mode de production déterminé peut prendre des formes totalement différentes selon la période historique et le secteur d'activité économique de référence. A la différence de ce concept, celui de procès de production se situe à un niveau très fin; il intègre l'ensemble des spécificités liées à la pratique de la production d'un bien-agricole (végétal ou animal) ou industriel - selon une forme originale, résultant de la mise en oeuvre d'une logique de production dans des conditions historiques et géographiques définies. Le fait que le concept de procès de production ait été conçu pour l'analyse des formes de production considérées comme étant l'expression de la réalisation dans des conditions historiques et écologiques différenciées d'une même logique de production ainsi que le caractère forcément inopérant du concept de mode de production, trop abstrait eu égard au niveau socioéconomique (sectoriel) auquel se situe notre analyse impose l'utilisation d'un concept intermédiaire.

Celui-ci doit permettre de penser la spécification du concept de mode de production que rend indispensable une investigation portant sur une partie autonomisée de la base économique; il doit également rendre compte de l'unité et de l'articulation des formes de production obéissant à une même logique de production.

Il est entendu que ces deux aspects correspondent au même niveau d'analyse appréhendé différemment selon que l'on se place du point de vue du procès de production ou du mode de production. De ce fait, la définition de ce concept destiné à rendre intelligible un niveau de la réalité que l'on a trop tendance à mettre entre parenthèses ou à assimiler à l'un des autres niveaux de la réalité (base économique ou forme de production) devra obligatoirement intégrer dans sa définition les éléments concourant à la définition des autres concepts.

Pour rendre compte du niveau de la réalité sociale auquel nous nous situons, nous avançons le concept de système de production. Celui-ci se définit comme étant un ensemble cohérent et spécifique de relations techniques et sociales de production communes à plusieurs formes de production ayant en commun une logique de production. Celle-ci constitue la forme concrète que prend le fonctionnement d'un mode de production au niveau sectoriel dans des conditions historiques déterminées. Dans le cadre du système de production, l'ensemble des formes de production sont dialectiquement liées entre elles par l'interdépendance des fonctions qu'elles exercent et des places qu'elles occupent.

Autrement dit, les unités de production fonctionnent et se reproduisent dans le temps et dans l'espace ^{selon} des logiques déterminées. Elles fondent de ce fait l'existence de structures objectives, de relations techniques et sociales (correspondant à la mise en oeuvre des moyens de production) qui les englobent. Ce sont ces structures que nous appellerons formes de production. Celles-ci sont le résultat de la mise en oeuvre selon une logique identique de facteurs de production de natures diverses par des agents entretenant des rapports ^{des} relations sociales dont la forme n'est pas toujours identique. Les formes de production sont également étroitement imbriquées. Cette imbrication ne se fait pas de façon quelconque mais selon des mécanismes précis et selon une logique déterminée formant ainsi des ensembles systématiques où chaque forme de production se trouve être liée de façon dialectique aux autres formes de production. Ce sont ces ensembles qui constituent les systèmes de production. Ces derniers n'existent également que dans leurs interrelations. DE ce fait la logique de production caractéristique d'un système de production se trouve détermi

à la fois par la dynamique et l'évolution des formes de production et par la nature et l'évolution des relations entre systèmes de production.

L'intérêt de l'approche d'un secteur particulier en termes de systèmes de production réside dans le fait qu'elle amène à mettre l'accent lors de l'investigation, sur le caractère complexe et irréductible de la réalité, et sur la nécessaire saisie des processus socio-économiques dans leur mouvement. Ainsi par exemple pour la période actuelle et dans l'agriculture, il ne suffit pas de prendre des indicateurs de relations techniques et sociales simples telle que mécanisation ou non utilisation d'une force de travail salariale, vente ou non de la production sur le marché, etc..., pour conclure au caractère capitaliste ou non capitaliste d'une unité ou d'un ensemble d'unités de production; de même pour la période précoloniale, il ne suffit pas de constater que la forme sociale que prend la propriété foncière est tribale pour conclure à l'existence d'un mode de production tribal.

Cependant, l'utilisation de la notion de système de production suppose l'existence de données et d'informations qui ne sont pas toujours disponibles sous la forme dont on a besoin. Ceci est vrai pour l'Algérie tant précoloniale, coloniale, qu'indépendante (pour laquelle seule l'utilisation des données disponibles dans le cadre d'une problématique théorique rigoureuse permet de construire des systèmes et des formes de production dont l'existence est possible.) Dans ce cadre seule la multiplication des études ponctuelles et régionales et leur confrontation permet de confirmer, d'infirmer ou de faire rectifier les résultats des analyses entreprises à ce jour et qui ont pour objectif: de caractériser une partie ou l'ensemble de la base économique ou de la formation sociale Algérienne.

Dans ce cadre notre prétention n'est pas d'innover en la matière mais de reprendre les éléments avancés dans les travaux ci-dessus étudiés et de tenter la reconstruction des systèmes de production que la colonisation a transformés.

II - CARACTERISATION DE LA SPHERE DE LA PRODUCTION AGRICOLE.

Il est incontestable que l'agropastoralisme en tant que forme générale d'appropriation technique de l'espace et de la nature au sein de la formation sociale Algérienne de 1830 était dominant et concernait la quasi totalité de la population. Cependant la variation du poids relatif de l'activité productive végétale et de l'activité animale d'une région à une autre, ne peut à notre avis constituer la base d'une différenciation technique ou sociale au sein de la formation sociale algérienne.

Du point de vue technique, l'étude des procédés de production végétal et animal montre qu'ils conservent un caractère très extensif et le savoir qui y est investi demeure simple la coopération de ce fait s'y trouve déterminée non pas par la complexité des moyens de production mais par leurs dimensions. Tant dans les massifs montagneux que dans les hautes plaines ou à proximité des cités, on rencontre des instruments de de travail semblables, et les seules différences existant dans leur conception ont peu d'importance et viennent de ce que la nature du terrain n'est pas partout la même. Lors des labours, on utilise partout la charrue tractée par des animaux et elle est en bois et sans roue. Qu'elle ait un soc en fer ou en bois durci au feu, Celle-ci ne fait que remuer légèrement le sol. De ce fait il n'y a pas d'instruments aratoires spécifiques d'une part à la montagne et d'autre part à la plaine. Comme le dit Letourneux, aussi bien dans les montagnes du Djurdjura que dans la plaine de Sèbaou "Le système de charrue est le même pour toutes les espèces de terre ; on fait varier seulement les dimensions du bois suivant les terrains". À ce niveau, il y a lieu de souligner que les quelques perfectionnements que présentait à l'époque ce qui était alors appelé charrue "Kabyle" par rapport à la charrue "Arabe" sont sans effets sur les façons culturales ; et le moyen de travail utilisé dans les labours dans ses deux principaux organes, force de traction et organe d'attaque, demeure le même. Lors des moissons et battages, les mêmes moyens de travail sont mis en oeuvre ; la faucille et les bêtes.

Dans l'ensemble les pratiques culturales ne semblent pas se différencier sensiblement pour la principale activité productive végétale, la céréaliculture. On brûle à la fin de l'été les chaumes lorsque la coupe a été haute. lorsque la coupe a été faite au ras du sol on ramasse les broussailles et les branchages qu'on brûle pour en répandre par la suite les cendres. Cette opération est suivie des labours semailles. Selon que l'on sème avant de labourer ou après, on effectue ou non un second labour ou un hersage. Ensuite vient le desherbage puis la moisson à la faucille et le dépiquage aux bêtes. Seul varie le moment du déroulement des opérations qui est fonction des conditions climatiques. Dans ce cadre il y a lieu de souligner que les labours printaniers en montagne ne sont pas des préparés mais des labours semailles tardifs (1). L'importance du système de la jachère varie selon les disponibilités des terres; il est pratiqué par les plus aisés. Ceux dont l'assise foncière est étroite substitue à la jachère un assolement biennal alternant céréales et légumes secs. Il s'ensuit des rendements moyens, et la production ne dépasse guère en bonne année huit fois la semence.

Le déroulement du procès de production animale, ne donne pas non plus lieu à une quelconque différenciation dans la conduite et l'élevage des bêtes. Là également on retrouve le même caractère primaire des moyens de travail utilisés et une technique similaire des montagnes aux plaines.

Ainsi donc nous avons affaire à une agriculture relativement homogène, caractérisée par des relations techniques simples, où les producteurs cherchent en même temps à tirer le maximum de la terre et à conserver un sol dépourvu de tapis végétal dans des conditions climatiques très dures. C'est ce contexte commun à l'ensemble de l'Algérie du Nord, et c'est cette tendance qui consistait alors beaucoup plus à s'adapter à une nature ingrate qu'à la transformer qui explique pour une grande partie une certaine division sociale du travail entre les massifs montagneux et les plaines.

(1) Cf Hanoteaux et Letourneux : La Kabylie et ses coutumes - ouvrage largement utilisé par MERADBOUDIA.

La faiblesse de l'assise foncière, des rendements céréaliers bas (1) et la nature du terrain amènent les producteurs des massifs montagneux à multiplier les jardins potagers irrigués et non irrigués et à pratiquer une arboriculture rustique à une échelle importante. Là encore les relations techniques demeurent simples et sous-tendent la mise en oeuvre des moyens de travail fort rudimentaires qui ne sont quelquefois que le prolongement de la main de l'homme (le cas des récoltes par exemple). La rareté de l'eau, la faiblesse des rendements céréaliers et la relative disponibilité des terres amènent dans les plaines la pratique de l'élevage en complément à l'activité céréalicole. L'élevage également ne donne pas lieu à des relations techniques complexes, et la division technique du travail (du fait d'un savoir rudimentaire) résulte tout au plus d'une élévation des effectifs du cheptel. Ici aussi, on retrouve cette tendance à s'adapter à la nature plus qu'à chercher à la transformer. Celle-ci se concrétise par la pratique de la jachère chaque fois que les prairies naturelles, et les pacages s'avèrent insuffisants (2).

Mais cette division sociale entre montagnes et plaines est toute relative, et chaque communauté de montagne ou de plaine cherche à assurer avant tout l'autosubsistance de ses membres. Inscrits dans cette logique de satisfaction maximale des besoins de ses membres en biens alimentaires par l'autoproduction, et cherchant à s'adapter aux conditions physiques ambiantes, aucune communauté ne peut se permettre de négliger la production céréalicole. En même temps, elle doit développer les activités productrices de substitution et de complément. Aussi, selon la nature du sol et les conditions bioclimatiques, l'importance des jardins potagers, de l'arboriculture, de la céréaliculture et de l'élevage varient et déterminent différents types de paysages.

(1) "En beaucoup d'endroits, le cultivateur n'a d'autre bénéfice que la paille" op.cité p.415.

(2) "Pour suppléer au défaut des prairies naturelles, les cultivateurs laissent ordinairement en jachère un an ou deux les parties de leurs terres labourables qui produisent la meilleure herbe" Op.Cité Letourneux.

Cependant pour différents qu'ils soient aux yeux de l'observateur, ces paysages ne recouvrent pas moins une réalité qui du point de vue des relations techniques rest^{ent} homogène.

Sur ce fond hétérogène en apparence et profondément homogène en réalité, on retrouve des situations socio-économiques fort diverses au sein d'un même espace géographique, de montagne ou de plaine, à proximité ou loin des villes. Ainsi, les Khammès ne sont pas plus caractéristiques de la plaine que de la montagne ou des banlieues urbaines, et tant que leur importance relative n'est pas déterminée, force est de constater que toutes les recherches s'accordent à leur existence aussi bien en pays de montagne qu'en plaine. S'agissant des montagnes du Djurdjura, leur existence est bien établie même sur les terres céréalicoles où les rendements sont des plus médiocres. Il en est de même pour ce qui est des grands, des moyens et des petits exploitants, leur existence est établie tant dans les régions de plaines que dans les montagnes (1).

Les formes de propriété également sous des appellations différentes recouvrent bien des fois des réalités similaires. S'agissant des terres arch, Nouschi cite le passage suivant du rapport du Sénatus consulte du 31/3/1869 sur les Béni Brahim (Guelma) : " La manière dont s'exercent les droits de jouissance sur les terres de culture exclut toute idée d'intérêts collectifs. toutes les parcelles parfaitement connues sont possédées par des enfants mâles". Ces terres sont en effet transmissibles de père en fils, et ne reviennent à la communauté qu'en cas de déshérence.

Même si les limites de chaque propriété ne sont pas ^{parfaitement} matérialisées, il n'en demeure pas moins qu'elles sont bien établies dans un système où l'unité élémentaire de mesure est la djebda, c'est à dire la charrue et son attelage. De plus la matérialisation de la clôture des champs

(1) Cf ANoushi. Enquête sur le niveau de vie des populations rurales constantinoises de la conquête jusqu'en 1919 livre 1^{voir} également Hanoteau et Letourneux op.cité Merad Boudia op.cité. aussi que

va à l'encontre du renouvellement du procès de production céréalicole et du procès de production animalier car elle pose des limites à la dépaissance des bêtes. Comme l'avancait Nouschi, "Les techniques culturales sont trop élémentaires pour supporter un cloisonnement de terres, et le cloisonnement entraînerait vite l'anéantissement des ressources qui font vivre les petites associations familiales". L'existence de ces "petites associations familiales" prouve que la communauté sur les terres arch en tant qu'entité sociale recouvre des situations socio-économiques diverses allant des sans-terre à des gros propriétaires fonciers. Quelle différence dès lors existe-t-il sur le plan du fonctionnement et de la reproduction entre une unité de production installée sur une terre arch et une autre sur une terre Melk ? La question nous semble d'autant plus pertinente que la vente du sol en terre Melk - principale différence d'avec la terre arch - suppose l'assentiment du bey et surtout celui de la communauté. Or cette dernière ne le donne qu'après accord de tous ses membres y compris ceux qui étaient absents au moment de la transaction. Autant dire que les ventes sont dans la réalité probablement insignifiantes, d'autant plus insignifiantes qu'elles rapportent fort peu au cessionnaire. Il n'y a également pas lieu de rechercher la différence entre les communautés établies sur les terres arch et sur les terres Melk dans une quelconque opposition existant entre les individus (établis sur les terres Melk) à la recherche d'une appropriation privative et leur communauté qui veut maintenir le caractère social de la terre. Cette opposition individu - communauté nous semble être plutôt le fruit d'une fiction et d'une vue de l'esprit. A propos des bini Ouelban par exemple, Nouschi relevait : "Les intérêts des uns et des autres sont trop enchevêtrés, trop solidaires (bien que) la propriété (soit) très divisée, bien délimitée et appuyée de titres" pour qu'il y ait une quelconque opposition d'intérêts entre la communauté et les individus la composant. Une preuve plus formelle réside dans les pratiques qui s'attachent au passage d'un bien communautaire à un bien Melk. Le défrichement d'un bien communautaire en Kabylie par un membre de la communauté non seulement est autorisé, mais de plus fait passer ce terrain du statut collectif au statut de Melk, au bénéfice de celui qui l'a défriché. Une autre est donnée par l'utilisation d'un bien Melk par la collectivité

(l'utilisation des silos collectifs situés sur une terre Melk donne lieu au versement d'un loyer au propriétaire de cette terre). Dès lors comment ne pas privilégier les similitudes entre les terres Melks et les terres Archs, toutes deux soumises au même rapport de propriété éminente, celui du beylik et sur lesquelles les propriétaires exploitants restent possesseurs au moins en partie des fruits de leurs peines. Ceci est aussi valable pour une partie des terres azels faisant l'objet d'une jouissance traditionnelle de la part des producteurs directs, soumises au règle de l'héritage et pouvant faire l'objet d'une cession (1). Dans ce cadre, quelles différences établir entre des producteurs établis sur ces trois types de terres, possédant en propre leurs semences, leurs bêtes et leurs terres, et ayant le même propriétaire éminent; sur quelles bases différencier également les Khammès établis sur ces trois types de terres.

Ceci nous amène à poser l'existence d'une relative homogénéité des communautés et ce indépendamment des statuts juridiques de la terre. Ces communautés correspondent autant à des superstructures idéologiques et politiques intervenant pour assurer le déroulement "normal" du procès de production matériel qu'à un cadre matériel homogène présidant à sa réalisation. L'activité productive se fait en effet dans tous les cas au niveau de la famille restreinte matérialisée par la tente ou le goubbi (qui compte en moyenne 6 personnes) et qui constitue à la fois l'unité de production et l'unité de consommation. Il n'y a donc pas lieu de rechercher une quelconque homologie entre formes juridiques de propriété et formes d'organisation sociale de la production car un même rapport social de production peut être identifié au sein de communautés établies sur des terres n'ayant pas le même statut juridique (2).

(1) On est d'ailleurs amené à se demander si terres azels, terres Melks, et terres archs ne se recouvrent pas en bonne partie. En effet est-ce qu'une terre - Azel *intaa* Djebel du point de vue Beylikal ne correspond pas à une terre Melk ou arch du point de vue des communautés de producteurs.

(2) Encore que ce terme ne semble pas avoir dans ces communautés le contenu qu'on lui attribue actuellement et qui est directement le produit historique du développement du capitalisme.

Le caractère relativement homogène du substrat matériel dans les différentes régions agricoles de l'Algérie du Nord (steppe exclue), et la non opérationnalité du critère "statut juridique" dans la reconstitution des formes de production de l'Algérie précoloniale nous amène à rechercher en premier lieu dans la répartition du produit et dans son affectation les éléments permettant de construire les systèmes de production. Ceci ne signifie pas que nous n'accordons pas la primauté à la sphère de la production. Bien au contraire c'est dans la mesure où les rapports sociaux caractéristiques de la sphère de la production déterminent les relations sociales qui s'établissent lors de la répartition et lors de l'affectation du produit que nous nous fondons sur les formes sociales de répartition et d'affectation pour remonter aux rapports de production.

De ce point de vue l'étude des diverses formes de prélèvement est essentielle surtout pour une agriculture où les catégories marchandes sont peu représentées.

Parmi les formes de prélèvements, nous pouvons distinguer entre :

- 1 - Les impôts (en nature ou en espèces) et les "cadeaux" fournis aux agents de l'administration beylicale, aux marabouts ou aux familles puissantes,
- 2 - les touizas - prestations de journées de travail - au profit du beylik, des confréries religieuses ou des familles puissantes,
- 3 - les prélèvements à part de récolte, ou de croît dans le cadre du métayage ou du fermage.

Partant de là, nous pouvons identifier trois types d'unités de production. Les unités de production qui payent seulement les impôts et ses annexes, celles qui sont soumises aux prestations de journées de travail, et celles qui s'inscrivent lors de la production dans le cadre du métayage ou du fermage.

Dans la réalité, ces unités de production peuvent correspondre et se matérialiser dans la même cellule familiale. Autrement dit, les membres d'un même ménage peuvent à la fois être soumis à

l'impôt au titre de l'exploitation agricole dont ils sont les propriétaires directs et doivent participer (en fournissant une certaine quantité de travail et d'instruments de travail) à la mise en valeur d'un patrimoine foncier appartenant à une confrérie religieuse, être enfin Khammès au fermier sur la terre d'une famille de gros propriétaires fonciers ou du bey. Ceci signifie que chacune de ces situations ne peut pas être pensée comme une donnée externe à la communauté des producteurs et qu'il est peu probable que l'on rencontre des situations uniques. Bien au contraire, la réalité se présente comme une structure complexe et diversifiée dont les éléments de base correspondent à ces situations simples.

Ceci nous permet de reconstituer les logiques de production correspondantes et de remonter aux systèmes et formes de production qui nous semblent caractéristiques de l'agriculture algérienne de 1830.

1 - L'impôt serait le fait d'unités de production ayant pour logique la production pour la satisfaction des besoins des agents directs de la production.

2 - Les touizas seraient le fait d'unités de production ayant pour logique la formation et l'extorsion d'un surplus sous forme de ponction de quantités de travail au détriment des travailleurs et des agents directs de la production et au profit des propriétaires de la terre.

3 - Les prélèvements dans le cadre du métayage et du fermage seraient le fait d'unités de production ayant une double logique, de production pour la satisfaction des besoins des agents directs de la production, et de formation et d'extorsion d'un surplus - sous forme de surproduit - au profit des propriétaires de la terre et des autres moyens de production.

Le caractère apparenté entre les logiques de production qui se réalisent dans le cadre des touizas et du métayage nous amène à penser qu'il s'agit là de deux formes de réalisation d'une même logique de production.

Partant de là, nous pouvons poser l'existence possible de deux systèmes de production, correspondant à ces deux logiques de production.

Le premier que nous appellerons système de production parcellaire est le fait d'unités de production de taille moyenne ou carrément petite possédant en propre leurs moyens de production. Celles-ci produisent essentiellement dans le cadre d'une logique visant la satisfaction maximale des besoins des producteurs et de leurs familles en biens alimentaires et non alimentaires. Dans sa réalisation, cette logique peut se concrétiser partiellement ou totalement selon le rapport existant entre le nombre de bouches à nourrir et l'étendue ainsi que la qualité de l'assise foncière possédée. Ceci détermine deux formes de production :

1) Une forme de production petite marchande où les résultats de l'activité productrice permettrait de subvenir aux besoins des producteurs et de leurs familles en biens alimentaires autoproduits, de dégager un surplus suffisant pour payer les impôts (et de verser les "cadeaux") et acquérir sur le marché les biens alimentaires et non alimentaires non autoproduits.

2) Une forme de production domestique où les résultats de l'activité productrice sont insuffisants pour satisfaire à la fois les besoins alimentaires des producteurs en biens autoproduits et de dégager un surplus. Ces unités de production se caractérisent par un déséquilibre permanent entre la taille de la famille et la dimension (ainsi que la qualité) de l'assise foncière. Leur reproduction met toujours les agents directs de la production dans l'obligation de recourir à des ressources extérieures. Celles-ci peuvent provenir de la location de leur force de travail de façon occasionnelle sur les unités de production de la forme précédente (2) ou dans les unités de

(1) Les autres moyens de production ne présentent pas de différenciation particulière susceptible d'influer sur le niveau de la production.

(2) Letourneux rapporte que dans le Djurdjura "à l'époque du sarclage les pauvres, et surtout les femmes, s'organisant en petites troupes de travailleurs" que les cultivateurs emploient à la journée ou à la tâche.

production relevant d'un autre système de production, du travail en qualité de Khammès, des dons et de l'assistance reçue (par le truchement de la Djemâa ou directement) de l'autorité beylicale, du marabout, ou de l'une des familles économiquement puissantes de la communauté, ou encore des emprunts qui peuvent avoir un caractère usuraire.

L'organisation de la production dans les conditions ci-dessus énoncées détermine au sein du système parcellaire une coopération toujours simple avec une division technique du travail élémentaire, se faisant essentiellement selon le sexe et l'âge. Il n'y a pas dans ce cadre une spécialisation poussée de l'un ou de l'autre des travailleurs directs dans une tâche particulière, en fonction d'une technicité

ou d'un monopole du savoir acquis. De ce fait la division technique du travail a un caractère profondément social. Les tâches essentielles (les labours, la greffe, l'agnelage etc...) étant réservées aux hommes et les tâches secondaires aux femmes et aux enfants (désaharbage - tamisage - séchage des fruits...).

Cette forme de coopération simple peut être soit restreinte et concerner la famille d'un producteur (auquel cas, il y a parfaite correspondance entre unité de production et unité de consommation), soit élargie et impliquer plusieurs producteurs - (dans ce cas une unité de production correspondent plusieurs unités de consommation). C'est la dimension des moyens de production mis en oeuvre qui détermine le type de coopération. La coopération simple élargie peut concerner une opération agricole particulière ou porter sur l'ensemble du procès de production selon la finalité recherchée par les coopérateurs à savoir pallier à une déficience particulière en moyens de production et en travail (1) ou faire face à une insuffisance permanente

(1) C'est le cas par exemple lorsque les pluies sont tardives et qu'il s'agit de procéder au plus vite aux labours semailles

en moyens de production (1). C'est de ce second cas que rend compte Nouschi, lorsqu'il parle des "petites associations familiales" qui procèdent à la "mise en culture commune de ces terres essentiellement vouées aux céréales et à la dépaissance des troupeaux". Dans ce système, la coopération simple élargie constitue la forme que prend la lutte des plus pauvres contre un appauvrissement total qui en fait des indigents marginalisés au sein de la communauté, et de l'intervention de celle-ci dans la sphère productive en vue d'assurer le déroulement du procès de production. C'est à ce niveau précis que transparait l'imbrication étroite entre le producteur direct et la communauté(2).

ont la reproduction
 se trouve déterminé pour une part probablement non négligeable par la solidarité entre les membres de la communauté appartenant au même système de production et dépend pour une autre part (au moins tout aussi importante) du bon fonctionnement d'un second système de production, le système de production féodal. Pour mettre en valeur ses terres, ce dernier a recours à l'emploi (en qualité de métayer) des producteurs les plus démunis du système parcellaire. Sous ses deux formes de production, le système parcellaire semble exister aussi bien dans les banlieues urbaines, que dans les hautes plaines et les massifs montagneux. Il ne correspond pas à ce système une forme d'organisation sociale communautaire spécifique ou unique.

L'autre système de production, le système de production féodal est le fait d'unités de production dont la taille est variable, parfois de dimensions comparables avec celle de la forme de production petite marchande du système parcellaire, souvent de taille plus importante. La caractéristique fondamentale de ce système consiste dans le fait que le propriétaire du principal moyen de production - la terre n'est pas un agent direct de la production. Celui - ci ...

(1) La perte d'une bête de trait, ou la possession des bêtes de trait et non d'une charrue en sont des exemples.

2) Celle-ci se réalise également à d'autres occasions. Letourneux en fournit des exemples tels que la gratuité de l'entretien et de la réparation des charrues, les rites qui accompagnent les premiers labours en Kabylie. Vale également en rapporte dans son livre. Le Maghreb avant la prise d'Alger (1790-1830) Paris 1969. Selon Vale, un paysan en difficulté faisait appel au Caïd lequel rassemblait les gens influents chez le paysan infortuné qui leur offre le repas. Par la suite la quête est effectuée au milieu d'une soirée de chants et de danses.

Celui-ci fait appel à une main d'oeuvre (souvent intégrée dans le système parcellaire) qu'il charge de la mise en valeur de sa terre. La finalité d'une telle opération était la formation et l'extorsion d'un surplus disponible au détriment des travailleurs directs et au profit du propriétaire foncier. La réalisation d'une telle logique peut revêtir plusieurs formes selon que le propriétaire foncier apporte seulement la terre ou la terre et d'autres moyens de production ainsi que selon l'importance du surplus prélevé. La séparation partielle ou totale entre le producteur d'une part et les moyens de production et le produit d'autre part rend indispensable l'existence d'une inégale répartition des richesses au sein de l'unité sociale de base (la communauté). Elle ^{implique aussi} l'intervention de l'élément superstructurel (1) pour assurer la réunion des conditions subjectives au déroulement du procès de production.

Il peut être militaire (par exemple pour le compte du Beylik), politique (pour le compte des membres les plus riches de la communauté) ou religieux (pour le compte d'une élite maraboutique) (2). Selon l'apport du propriétaire foncier et les prélèvements qui lui sont liés nous pouvons distinguer trois formes de production:

1) Une forme de production fondée sur la gratuité des prestations de travail (sur la touiza) au profit d'un propriétaire foncier. Dans cette forme de production les travailleurs directs mettent (de gré ou de force) en valeur les terres des propriétaires fonciers en utilisant leurs propres moyens de travail (seule la semence est fournie par le propriétaire foncier) et en n'ayant au mieux en contrepartie de leur labeur que la nourriture fournie durant les journées de travail.

(1) L'élément superstructurel intervient à travers l'unité sociale de base la communauté (par le biais de la Djemâa notamment) qui a souvent pour fonction de servir d'écran au processus matériel d'extorsion du surplus.

(2) Cependant quelque soit la nature de l'élément superstructurel celui-ci conserve toujours la même finalité.

Il s'agit essentiellement des Touizas imposées aux communautés tribales installées près de l'Erteb el Beylik, mais également des touizas effectuées par les producteurs du système de production parcellaire sur les terres appartenant aux confréries religieuses et aux notables de la communauté. La prestation de journées de travail en règle générale se fait à chaque opération agricole, et chaque producteur direct a sa tâche délimitée. Que ces prestations de travail gratuites se fassent sous la contrainte (sous forme de réquisitions) ou non, le résultat est toujours le même. Il correspond à l'appropriation de la rente en travail par le propriétaire du domaine travaillé, assortie dans le cas des terres du Beylik d'un léger prélèvement acquitté pour chaque charrue au profit du Caïd.

Dans cette forme de production la rente-travail a pour finalité la satisfaction des besoins des propriétaires en biens produits, l'acquisition sur le marché de l'ensemble des produits destinés à satisfaire leurs besoins sociaux, et enfin l'entretien d'un appareil repressif (militaire ou non) et persuasif (la charité aux nécessiteux...) sans lequel le déroulement du processus de production risque d'être altéré.

2) Une forme de production fondée sur la location de la terre et le prélèvement par le propriétaire d'une rente en produit, fixe : le fermage. Il s'agit des terres concédées à des exploitants, en l'occurrence des fermiers, qui apportent outre les semences et les autres moyens de production (à l'exclusion de la terre) la force de travail, et qui payent une redevance fixe. Cette forme semble intéresser exclusivement les terres du beylik sur lesquelles les fermiers payent le Djabri devenu Achour dans le Constantinois avec la prise d'Alger. Le fait que le fermier soit soumis au paiement d'une rente dont le montant est fixé à l'avance, laisse à celui-ci la totale liberté d'organiser selon ses propres intérêts le processus de production. Afin de maximiser le surplus qu'il tire de la mise en valeur des terres prises en fermage, le fermier fait appel aux producteurs démuhiés du système parcellaire auxquels ils sous-louent les terres et avance les semences, se confinant pour l'essentiel dans une fonction de contrôle du déroulement des différents processus de production. Les producteurs directs dont les apports en journées de travail et en moyens de production sont fixés à l'avance doivent au fermier, outre la quantité

de produits correspondant à la location, des présents qui ne sont pas à négliger. L'avantage d'une telle organisation de la production est d'autant plus grand pour le fermier que celui-ci peut accroître son surplus en mettant en exploitation des unités additionnelles de terre dont le produit n'est guère grévé par un quelconque prélèvement. C'est ce qui a fait dire à Nouschi que "le contrat était si intéressant que les fermiers du Beylik trouvaient moyen de louer à des cultivateurs sous traitants la concession obtenue, moyennant le paiement de la contribution exigée par le Beylik (le Djabri) plus une redevance supplémentaire".

Dans cette forme de production, on retrouve outre la finalité assignée au prélèvement de la rente dans la forme précédente par le propriétaire foncier, deux autres finalités. L'une concerne le surplus accaparé par le fermier et l'autre porte sur les ressources revenant aux producteurs directs.

Pour le fermier le surplus est destiné pour une part à satisfaire ses besoins élémentaires en biens produits et non produits par ses sous traitants, et pour une autre part à entretenir des relations de sujétion avec les producteurs directs, à travers les présents offerts à l'autorité politique et militaire (Caïd, Chef de la fraction...). Ceci suppose la commercialisation de façon importante du surplus. Il se traduit par l'obligation faite ^{aux} producteurs directs d'assurer le transport au marché d'une partie de la production.

Pour le producteur direct, les ressources résultant de ce procès de production ont pour but premier de fournir le complément (entre autres en produits alimentaires) indispensable aux résultats de la production obtenus par ailleurs, notamment dans le système parcellaire auxquels ils appartiennent en grande partie.

3) Une forme de production fondée sur le Khammasa. Dans cette forme de production le propriétaire foncier met à la disposition du producteur direct l'ensemble des moyens de production (-semences instruments aratoires, etc...) indispensable à la réalisation du procès de production et s'approprie les quatre cinquièmes du produit.

Alors que dans la forme précédente l'exploitant conservait une large autonomie de gestion, celui-ci est confiné dans ce cas à son rôle élémentaire de producteur dépendant. Ceci représente un contrôle plus étroit de l'activité productive par le propriétaire foncier. Il signifie que les mécanismes de formation et d'extorsion du surplus par le propriétaire des moyens de production sont bien plus élaborés et beaucoup plus efficaces que ceux de la forme précédente. Dans cette forme de production on retrouve une double finalité. La première est celle du propriétaire foncier. Celui-ci (à travers l'apport des moyens de production autre que la terre) cherche à réduire au maximum la part revenant au producteur direct et à maximiser le surplus extorqué. La seconde est celle du producteur direct (le Khammes) qui cherche avant tout soit à produire le complément des biens agricoles indispensables à la reproduction de son unité de production (et de consommation) s'il appartient au système parcellaire, soit à satisfaire l'ensemble de ses besoins sociaux s'il s'agit d'un paysan sans terre. Il est probable que l'existence de cette seconde situation dans une société marquée par la vivacité de la solidarité communautaire ne soit pas très fréquente. La forme de production fondée sur le khammess est la forme ^{plus fréquent} l'organisation de la production dans le cadre du système féodal. Elle intéresse l'ensemble des gros propriétaires fonciers c'est-à-dire les familles les plus puissantes dans la quasi totalité des communautés paysannes.

C'est dans cette forme que l'on retrouve tous ceux qui ont recours aux khammès, à la fois les Beys, les Caïds, les hauts fonctionnaires ou dignitaires du pouvoir central et les familles économiquement puissantes (qu'elles aient ou non comme caractère distinctif des faits de guerre ou des attributs maraboutiques). Cette forme se développe probablement sur les meilleures terres possédées par les propriétaires aisés qui cherchent par leurs différents apports en moyens de production à sous-tirer au producteur le maximum des fruits de son travail. C'est ce que confirme Nouschi pour ce qui est de la propriété beylicale (1) .

(1) Selon Nouschi "ces terres excellentes attirent des paysans de toutes les tribus car pour 90 jours de travail par an, le Khammes reçoit un bénéfice qui constitue une somme immense; et le Khammes peut encore disposer des trois quarts de son année pour travailler ailleurs".

Dans les conditions ci-dessus énoncées, la production s'organise selon des modalités techniques fort apparentées à celles caractéristiques du système de production parcellaire; ceci est particulièrement nette dans la production végétale. Si la coopération y demeure généralement simple, la dimension des moyens de production mis en oeuvre rend beaucoup plus fréquente le recours à une coopération élargie entre plusieurs travailleurs produisant pour le compte d'un même propriétaire foncier. Cependant, il y a lieu de souligner l'apparition d'une différenciation élémentaire tant dans la coopération que dans la division du travail entre les producteurs directs et les agents (fermier ou fonctionnaire, etc...) chargés de contrôler le déroulement du procès de production et d'assurer le prélèvement du surtravail ou du surproduit.

Cette différenciation n'est pas le fruit d'une quelconque modification intervenue dans les moyens de travail. Elle est le résultat d'une différenciation sociale à caractère antagonique liée à la séparation partielle des producteurs de leurs moyens de production. Mais cette différenciation élémentaire intervenue dans la forme que revêt la coopération ne peut guère donner lieu à une division technique du travail poussée car les moyens de travail demeurent rudimentaires.

C'est ce qui fait l'originalité du système de production féodal par rapport au système de production parcellaire. La coopération élargie n'a pas ici pour but essentiel la réduction de la pauvreté. Elle a pour objectif l'accroissement de la puissance économique des gros propriétaires fonciers.

Si sous ses deux premières formes le système de production féodal est presque exclusivement le fait des plaines (y compris les banlieues urbaines), celui-ci concerne dans sa troisième forme, l'ensemble des communautés paysannes, aussi bien celles des massifs montagneux que celles des régions de plaine.

L'analyse ci-dessus entreprise a permis de mettre en relief l'existence de différences à l'intérieur des deux systèmes de production. Elles constituent autant d'éléments qui fonde les distinctions opérées entre formes de production. Cependant, l'analyse a également fait ressortir l'existence (au delà de la diversité) d'une logique de production commune aux différentes formes de production. C'est ce qui confirme du même coup l'appartenance des unités de production de formes différentes à un même système de production. Elle permet de poser celles-ci comme autant de formes de réalisation particulières d'une même logique de production et de les définir comme autant de réponses apportées par un système de production tant dans sa formation que dans sa reproduction dans des conditions écologiques et historiques différentes.

L'analyse a montré que chaque système et forme de production dépend dans son fonctionnement et dans sa reproduction d'un autre système et d'une autre forme de production. Autrement dit, les deux systèmes sous leurs diverses formes sont étroitement imbriqués et se trouvent impliqués dans des relations de dépendance mutuelle qui conditionne partiellement au moins leur reproduction respective.

Ainsi, l'insuffisance des ressources propres dans un grand nombre (1) d'unités de production du système de production parcellaire et le caractère aléatoire du niveau de ces ressources(2) pour une autre partie rendent inévitables l'exercice d'activités extérieures qui ne peuvent qu'être agricoles(car l'industrie était marginale) et ne peuvent principalement se dérouler que dans le système de production féodal dont l'une des principales caractéristiques est de posséder des surfaces importantes. Au même moment, pour se reproduire à la même échelle ou à une échelle sans cesse plus étendue, les unités du système de production féodal ont besoin de maximiser le surplus extriqué aux producteurs directs. Ceci suppose l'existence d'une force de travail sous-utilisée et n'ayant pas de moyens matériels suffisants pour satisfaire l'ensemble de ses besoins sociaux, situation caractéristique des unités du système parcellaire.

(1) Le fait que l'assistance sous toutes ses formes ne suffisait pas laisse penser que leur effectif était probablement important.

(2) En cas de mauvaises années successives ou d'épidémies.

Dans ce type d'interdépendance, la domination revient aux unités de système féodal. Celui-ci détient les moyens matériels qui assurent à la fois sa reproduction simple et la reproduction partielle du système parcellaire. En fait, le surplus extorqué par les propriétaires fonciers du système féodal (principaux détenteurs des moyens de production) assure la couverture de leurs besoins élémentaires, et les autorise à s'adonner à des activités non directement productives. Dans ces conditions la reproduction de chacun des deux systèmes suppose l'inexistence ou tout au moins la faiblesse d'un surplus propre au système de production parcellaire. En même temps la maximisation de l'extorsion du surplus par le système féodal au sein de ses unités de production suppose que la reproduction de la force de travail qu'il utilise soit assurée au moins partiellement en dehors de celles-là. Ceci pose des limites au volume du surplus prélevé dans le système parcellaire. Le dépassement de cette contradiction se résout dans le poids relatif de chacune des formes de production au niveau local. Ici l'accent sera mis sur le développement des formes de métayage et de fermage et sur le recul du système parcellaire, ailleurs les conditions locales obligent à développer la forme fondée sur la *Touiza* et à accroître les prélèvements (à diverses occasions) du surplus du système parcellaire sous forme d'impôts et de tributs, etc...

Pour ce faire, l'appel à des moyens extra-économiques est indispensable. Un producteur direct indépendant est toujours conscient du fait que sa production est toujours le résultat exclusif de son labeur. Dans ces conditions il ne peut accepter de se séparer d'une partie de son produit que s'il y est obligé. Les moyens utilisés à cette fin sont divers. Parmi eux certains sont d'ordre religieux et militaire. La disponibilité des détenteurs de moyens de production et l'intérêt qu'ils ont à maximiser et à protéger leurs prélèvements les mettent à même de trouver les moyens les plus adéquats dans l'extorsion de surplus. Dans ce cadre l'existence de silos collectifs que les fellahs remplissent avant toute vente de leur production, les distributions gratuites et les ventes de grains à bas prix lors des disettes par les représentants du système féodal sont autant de moyens qui

visent à faire apparaître comme "normal" le prélèvement (1). La finalité de ces prélèvements n'est pas l'accumulation des richesses à des fins productives, mais à des fins ostentatoires. Le résultat ultime est de fournir la justification sociale des inégalités dans la répartition des moyens de production et du produit et d'assurer le renouvellement du procès de production dans les mêmes conditions. Dans un tel contexte, l'existence d'un marché national n'est pas indispensable. Bien au contraire le caractère relativement peu étendu des communautés de producteurs constituent le cadre idéal du développement du système féodal. Il permet d'établir directement et indirectement des rapports subjectifs et directs entre producteur direct et exploitateur à même de rendre possible pour ce dernier le volume de surplus et de banaliser le processus d'exploitation en le faisant apparaître comme étant le tribut à payer en contrepartie d'une protection économique (contre les disettes...), militaires (contre toute razzia...) et religieuse (2) (contre la colère céleste de dieu ou des deses saints saints) : Tout se passe comme si le producteur direct du système parcellaire a intérêt pour vivre et "assurer son âme" à se laisser exploiter et dépouiller de son surplus par quelqu'un de sa communauté.

Ainsi donc la reproduction du système parcellaire est conditionnée par la reproduction du système féodal et inversement, la reproduction de ce dernier suppose réalisée celle du premier. Au même moment la continuité de la reproduction des deux systèmes constitue de fait leur négation respective partiellement dans le présent et dans le futur.

(1) Celui-ci a également ^{autre} une fonction, contenir tout mouvement social visant à remettre en cause le fonctionnement du système féodal et maintenir attaché au sol les producteurs du système de production parcellaire.

(2) Ces trois aspects vont souvent ensemble.

Le caractère interdépendant, et la relation de domination de l'un par l'autre n'est pas propre aux systèmes de production. On la retrouve aussi au niveau des formes constitutives d'un même système de production. Au sein de chacun des systèmes de production., l'existence de l'une des formes est la condition de la reproduction des autres formes de production. Au même moment, elle en constitue la négation, au moins potentielle.

Au sein du système de production parcellaire les unités de la forme de production **petite** marchande compte des superficies en moyenne beaucoup plus étendue, que celle de la forme de production domestique. Une telle situation induit lors des années moyennes un besoin en main d'oeuvre extérieure dont l'intervention conserve un caractère certes ponctuel mais impératif. Il s'agit de terminer les labours commencés tardivement à cause de la faiblesse des pluies, de désherber et de sarcler, ou de moissonner avant que le grain ne se fende, etc...

Ce besoin en main d'oeuvre est d'autant plus pressant que la période précédant la colonisation est marquée par toute une série d'épidémies et de disettes qui a frappé de manière probablement beaucoup plus dure les moins nantis. C'est-à-dire en premier lieu les familles des producteurs directs de la forme de production domestique, en second lieu les familles des producteurs de la forme petite marchande. C'est dans un tel contexte marqué par une réduction des effectifs de la population que l'appel à une main d'oeuvre de substitution revêt un caractère impérieux dans les unités petites marchandes. Au même moment les besoins en ressources complémentaires placent les producteurs directs (et leurs familles) des unités domestiques dans la nécessité de chercher du travail.

Besoins et disponibilités en travail humain se résolvent dans l'entraide, la touiza. La contrepartie est le prêt et les dons de grains durant les périodes de soudure au profit des unités domestiques. Il est évident que ces prêts et dons cachent des rapports de

dépendance de la forme domestique vis-à-vis de la forme petite marchande. Dans le cadre intercommunautaire, l'appel et l'utilisation de la forme de travail donne lieu à une rémunération, à une contrepartie en espèces ou en nature. Là au contraire les rapports de dépendance ne sont plus voilés, il participe à l'occultation des rapports de dépendance intracommunautaire, et au renforcement des structures d'exploitation communautaires.

Au sein du système féodal la fonctionnement de la forme de production fondée sur la gratuité des prestations de travail suppose que la reproduction des travailleurs directs (et de leurs familles) se fassent non pas dans ses unités de production, mais en dehors de celles-ci. Le caractère insuffisant de la production dans la majeure partie des unités de production du système parcellaire ainsi que la recherche de l'autonomie de chaque système de production font qu'une telle fonction ne peut être assignée qu'aux autres formes de production féodales, principalement à la forme de production fondée sur le khammessat. Au même moment, par les fonctions de surplus et les prélèvements qu'elle impose, la forme de production fondée sur la Touiza ^{souvent} met les producteurs directs dans l'obligation (pour subsister) de s'inscrire dans l'une des formes de production féodales. Les producteurs directs ne sont pas seulement astreints à s'intégrer aux unités de production relevant des autres formes, il y va même de leur intérêt dans certains cas (c'est le cas du fermage sur la terre beylicale. Il exonère des prestations de travail gratuites). La forme de production fondée sur la gratuité des prestations de travail assure de ce fait la réalisation d'une condition fondamentale dans la reproduction des autres formes de production, celle de l'existence d'un réservoir de main d'oeuvre disponible. De type d'interdépendance caractérise également les deux autres formes de production.

Pour maximiser son surplus, le fermier fait appel à des producteurs directs auxquels il sous-loue une partie ou la totalité de la terre qu'il est supposé exploiter. Ces derniers appartiennent pour une part au moins à la forme de production fondée sur le khammessa. La faiblesse des subides laissées aux khammès oblige souvent ces derniers à rechercher un complément stable qu'ils ne peuvent trouver que

dans la sous-location des terres exploitées par les fermiers. Il y a donc là également interdépendance entre les unités de production des deux formes qui se réalise au profit de la forme de production fondée sur le fermage.

A cet aspect de la dépendance matérielle s'ajoute un second d'ordre superstructurel, celui de fonder et de justifier aux yeux des exploités l'existence de chaque forme de production. Ainsi par exemple le Khammès trouve "normal" de recevoir le cinquième du produit alors qu'ils n'apporte aucun moyen de production, et "avantageux" de toucher le cinquième là où d'autres producteurs travaillent gratuitement.

Au terme de cette analyse, la réalité paraît fort complexe dans la mesure où un même producteur direct peut servir de support à toute une série de relations de production contradictoires (parfois même exclusives) dont il est chaque fois l'un des deux termes. Dans ce cas, nous réalisons la difficulté qu'il y a à définir ou à délimiter le cadre social dans lequel s'inscrit chaque producteur direct. La communauté est en effet le reflet de cette diversité qu'elle recouvre en partie et qui la dépasse pour une partie et ce selon l'étendue subjective que lui confèrent à un moment précis les agents la composant et qui appartiennent dans leur majeure partie aux deux systèmes de production ci-dessus définis. Là elle correspond à une partie de village ou de douar, ici à une fraction, ailleurs à une tribu. A un autre moment, la communauté peut s'étendre selon le cas pour inclure non seulement l'ensemble des douars d'une même fraction de tribu mais toutes les fractions d'une même tribu et même plusieurs tribus.

Cette "extension - réduction" ne se fait ni de manière anarchique ni de manière fortuite. Elle a chaque fois pour motif l'appropriation du surplus extorqué dans le sens de l'accroissement ou de la baisse de son volume et plus fondamentalement la modification ou le maintien des structures de sa répartition. Il s'ensuit tout un système d'alliances mettant en jeu principalement les féodaux mais impliquant également les autres couches sociales dépendantes. Le caractère dominant du système féodal place de fait au premier plan la lutte au

sein de la féodalité et relègue au second plan la contradiction fondamentale qui oppose les féodaux aux producteurs. Celle-ci ne se manifeste que dans le cadre de la première contradiction. Dès lors une révolte des producteurs contre leurs exploités ne visera pas les rapports d'exploitation dans leur ensemble mais certaines de ses formes (tel que l'impôt) qui font également l'enjeu de la lutte entre les féodaux.

Sur cette base on peut distinguer entre deux groupes de féodaux, un premier groupe correspond aux féodaux locaux (dont l'audience ne dépasse guère celui d'une fraction, quelquefois d'une tribu à la tête de laquelle ils se trouvent). Un second groupe correspond aux grands féodaux. Les premiers se différencient des seconds par le caractère réduit et peu étendu de leur assise matérielle, par la faiblesse du surplus prélevé et par le caractère immédiat des rapports aux producteurs directs. Ces petits féodaux constituent les chaînons de base d'un système de prélèvement du surplus au service d'un second groupe de féodaux auxquels ils sont liés. Ce second groupe dispose d'une assise matérielle importante, contrôle de vastes territoires et s'approprie une grande part du surplus qui y est produit. Le caractère étendu de l'assise foncière de ces féodaux et l'impossibilité de toucher individuellement tous les producteurs directs les obligent à mettre en place une structure et un personnel chargé de la collecte du surplus. Le caractère identique de la logique et des rapports de production dans lesquels sont inscrits les grands et les petits féodaux désignent ces derniers pour remplir une telle fonction. Il s'ensuit des alliances entre les agents constituant les deux groupes de féodaux. Ces alliances se font sur la base de l'appropriation maximale du surplus extorqué. C'est ce qui suppose la reconduction de la logique qui prévaut dans les U.P féodales au moment de la répartition du surplus entre féodaux.

C'est au sein du second groupe de féodaux que les luttes les plus âpres pour le contrôle et l'appropriation du surplus extorqué se déroulent, et c'est à celui qui compte les alliances les plus nombreuses et qui peut lever le plus d'hommes que revient la part